



DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

- 1) Voir les dispositions applicables du présent règlement pour un projet intégré.
- 2) Voir les dispositions particulières prévues au Chapitre 12 du présent règlement, Sous-section 12.7.2, applicables à la présente zone.
- 3) Voir le Chapitre 13 du présent règlement, Section 13.7 Dispositions relatives aux zones de niveau sonore élevé aux abords du réseau ferroviaire, Article 1494, alinéa 2) Ligne principale 300 mètres.
- 4) L'article 4.4.1 du plan d'urbanisme et le plan 2 qui y est lié viennent préciser la densité globale de logements/1000m² qui se doit d'être atteinte pour l'ensemble des secteurs ciblés au plan 2, soit la somme du nombre total de logement de différents typologies d'habitations des terrains identifiés vacants ou à développer.
- 5) L'article 4.4 du Plan d'urbanisme traitant des contraintes au développement est applicable.

USAGES	Habitation	unifamiliale	H-1				X	X						
		bi et trifamiliale	H-2							X	X		X	
		multifamiliale de 4 à 8 logements	H-3	X	X	X								
		multifamiliale de 9 logements et plus	H-4	X	X	X								
		maison mobile	H-5											
		collective	H-6											
	Commerce	détail et services de proximité	C-1											
		détail local	C-2											
		service professionnels spécialisés	C-3											
		hébergement et restauration	C-4											
		divertissement et activités récréotourist.	C-5											
		détail et services contraignants	C-6											
		débit d'essence	C-7											
		vente et services reliés à l'automobile	C-8											
artériel		C-9												
gros		C-10												
lourd et activité para-industrielle		C-11												
Industrie	prestige	I-1												
	légère	I-2												
	lourde	I-3												
	extractive	I-4												
Institutionnel	parc, terrain de jeux et espace naturel	P-1	X	X	X	X	X							
	institutionnel et administratif	P-2												
	communautaire	P-3												
	infrastructure et équipement	P-4												
Agricole	culture du sol	A-1												
	élevage	A-2												
	élevage en réclusion	A-3												
Cons.	conservation	CO-1												
	récréation	CO-2												
Permis/ exclus	usages spécifiquement permis													
	usages spécifiquement exclus													
BÂTIMENT	Structure	isolée		X	X	X								
		jumelée		X	X	X	X		X	X				
		contiguë		X		X		X						
	Marges	avant (m)	min.											
		latérale (m)	min.											
		latérales totales (m)	min.											
		arrière (m)	min.	5	5									
	Dimension	largeur (m)	min.											
		hauteur (étages)	min.	2	3	2	2	2	2	2	2			
		hauteur (étages)	max.	3,5	4	4	3	3	3,5	3,5	3,5			
hauteur (m)		min.												
hauteur (m)		max.												
superficie totale de plancher (m ²)		min.												
nombre d'unités de logement/bâtiment	max.													
catégorie d'entreposage extérieur autorisé														
projet intégré					X (1)	X							X (1)	
TERRAIN	largeur (m)	min.				174								
	profondeur (m)	min.				200								
	superficie (m ²)	min.				35000								
Dispositions particulières			(2,3)	(2,3)	(2,3)	(2,3)	(2,3)	(2,3)	(2,3)	(2,3)	(2,3)	(2,3)	(2,3)	
Développement, redéveloppement ou requalification (voir article 28)														
	Densité brute (log/1000 m ²)	(m ²)	(4)	(4)	(4)	(4)	(4)	(4)	(4)	(4)	(4)	(4)	(4)	
	Rapport bâti / terrain, minimum	(%)	,25	,25	,25	,25 (5)	,25 (5)	,25	,25	,25	,25	,25	,25	
	Rapport plancher(s)/terrain(COS), minimum	(%)	,45	,45	,45	,45 (5)	,45 (5)	,45	,45	,45	,45	,45	,45	
DIVERS	P.P.U													
	P.A.E.													
	P.I.I.A.		X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	
	Numéro du règlement													
Entrée en vigueur (date)														

Grille des spécifications

Numéro de zone:

H-406

Dominance d'usage:

H

USAGES	Habitation	unifamiliale	H-1																			
		bi et trifamiliale	H-2																		X	
		multifamiliale de 4 à 8 logements	H-3	X			X															X
		multifamiliale de 9 logements et plus	H-4			X				X												X
		maison mobile	H-5																			
		collective	H-6																			
	Commerce	détail et services de proximité	C-1																			
		détail local	C-2																			
		service professionnels spécialisés	C-3																			
		hébergement et restauration	C-4																			
		divertissement et activités récréotouristiques	C-5																			
		détail et services contraignants	C-6																			
		débit d'essence	C-7																			
		vente et services reliés à l'automobile	C-8																			
		artériel	C-9																			
		gros	C-10																			
		lourd et activité para-industrielle	C-11																			
	Industrie	prestige	I-1																			
		légère	I-2																			
		lourde	I-3																			
extractive		I-4																				
Institutionnel	parc, terrain de jeux et espace naturel	P-1																				
	institutionnel et administratif	P-2																				
	communautaire	P-3																				
	infrastructure et équipement	P-4																				
Agricole	culture du sol	A-1																				
	élevage	A-2																				
	élevage en réclusion	A-3																				
Cons.	conservation	CO-1																				
	récréation	CO-2																				
Permis/ exclus	usages spécifiquement permis																					
	usages spécifiquement exclus																					
BÂTIMENT	Structure	isolée		X	X	X	X	X	X													
		jumelée		X	X	X	X	X	X													
		contiguë																				X
	Marges	avant (m)	min.																			
		latérale (m)	min.																			
		latérales totales (m)	min.																			
		arrière (m)	min.		5	5	5	5	5													
	Dimension	largeur (m)	min.																			
		hauteur (étages)	min.		3	3	3	3	2													
		hauteur (étages)	max.		4	4	4	4	4													
		hauteur (m)	min.																			
		hauteur (m)	max.																			
		superficie totale de plancher (m ²)	min.																			
		nombre d'unités de logement/bâtiment	max.																			
catégorie d'entreposage extérieur autorisé																						
projet intégré						X (1)	X (1)	X														
TERRAIN	largeur (m)	min.																				
	profondeur (m)	min.																				
	superficie (m ²)	min.																				
Dispositions particulières			(2,3)	(2,3)	(2,3)	(2,3)	(2,3)															
Développement, redéveloppement ou requalification (voir article 28)																						
DIVERS	Densité brute (log/1000 m ²)	(m ²)		4	4	4	4	4														
	Rapport bâti / terrain, minimum	(%)		,25	,25	,25	,25	,25														
	Rapport plancher(s)/terrain(COS), minimum	(%)		,45	,45	,45	,45	,45														
	P.P.U.																					
	P.A.E.																					
P.I.I.A.			X	X	X	X	X															
Numéro du règlement																						
Entrée en vigueur (date)																						



DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

- 1) Voir les dispositions applicables du présent règlement pour un projet intégré.
- 2) Voir les dispositions particulières prévues au Chapitre 12 du présent règlement, Sous-section 12.7.2, applicables à la présente zone.
- 3) Voir le Chapitre 13 du présent règlement, Section 13.7 Dispositions relatives aux zones de niveau sonore élevé aux abords du réseau ferroviaire, Article 1494 alinéa 2) Ligne principale 300 mètres.

Grille des spécifications

Numéro de zone: **H-408**

Dominance d'usage: **H**

USAGES	Habitation	unifamiliale	H-1	X	X						
		bi et trifamiliale	H-2								
		multifamiliale de 4 à 8 logements	H-3								
		multifamiliale de 9 logements et plus	H-4								
		maison mobile	H-5								
		collective	H-6								
	Commerce	détail et services de proximité	C-1								
		détail local	C-2								
		service professionnels spécialisés	C-3								
		hébergement et restauration	C-4								
		divertissement et activités récréotouristiques	C-5								
détail et services contraignants		C-6									
débit d'essence		C-7									
vente et services reliés à l'automobile		C-8									
artériel		C-9									
gros		C-10									
lourd et activité para-industrielle		C-11									
Industrie	prestige	I-1									
	légère	I-2									
	lourde	I-3									
	extractive	I-4									
Institutionnel	parc, terrain de jeux et espace naturel	P-1	X	X							
	institutionnel et administratif	P-2									
	communautaire	P-3									
	infrastructure et équipement	P-4									
Agricole	culture du sol	A-1									
	élevage	A-2									
	élevage en réclusion	A-3									
Cons.	conservation	CO-1									
	récréation	CO-2									
Permis/ exclus	usages spécifiquement permis										
	usages spécifiquement exclus										

BÂTIMENT	Structure	isolée		X	X						
		jumelée		X	X						
		contiguë		X	X						
	Marges	avant (m)	min.								
		latérale (m)	min.								
		latérales totales (m)	min.								
		arrière (m)	min.	6	6						
	Dimension	largeur (m)	min.								
		hauteur (étages)	min.	2	2						
		hauteur (étages)	max.	3,5	3,5						
		hauteur (m)	min.								
hauteur (m)		max.									
superficie totale de plancher (m ²)		min.									
nombre d'unités de logement / bâtiment		max.									
catégorie d'entreposage extérieur autorisé											
projet intégré				X (1)							
TERRAIN	largeur (m)	min.									
	profondeur (m)	min.									
	superficie (m ²)	min.									

Dispositions particulières			(2,3)	(2,3)						
-----------------------------------	--	--	-------	-------	--	--	--	--	--	--

Développement, redéveloppement ou requalification (voir article 28)										
	Densité brute (log/1000 m ²)	(m ²)								
	Rapport bâti / terrain, minimum	(%)								
	Rapport plancher(s)/terrain(COS), minimum	(%)								
DIVERS	P.P.U									
	P.A.E.									
	P.I.I.A.		X	X						
	Numéro du règlement									
	Entrée en vigueur (date)									



DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

- 1) Voir les dispositions applicables du présent règlement pour un projet intégré.
- 2) Voir les dispositions particulières prévues au Chapitre 12 du présent règlement, Sous-section 12.7.2, applicables à la présente zone.
- 3) Voir le Chapitre 13 du présent règlement, Section 13.7 Dispositions relatives aux zones de niveau sonore élevé aux abords du réseau routier, Articles 1492 et 1493.

Grille des spécifications

Numéro de zone: **H-409**

Dominance d'usage: **H**

USAGES	Habitation	unifamiliale	H-1	X	X							
		bi et trifamiliale	H-2									
		multifamiliale de 4 à 8 logements	H-3									
		multifamiliale de 9 logements et plus	H-4									
		maison mobile	H-5									
		collective	H-6									
	Commerce	détail et services de proximité	C-1									
		détail local	C-2									
		service professionnels spécialisés	C-3									
		hébergement et restauration	C-4									
		divertissement et activités récréotouristiques	C-5									
détail et services contraignants		C-6										
débit d'essence		C-7										
vente et services reliés à l'automobile		C-8										
artériel		C-9										
gros		C-10										
lourd et activité para-industrielle		C-11										
Industrie	prestige	I-1										
	légère	I-2										
	lourde	I-3										
	extractive	I-4										
Institutionnel	parc, terrain de jeux et espace naturel	P-1	X	X								
	institutionnel et administratif	P-2										
	communautaire	P-3										
	infrastructure et équipement	P-4										
Agricole	culture du sol	A-1										
	élevage	A-2										
	élevage en réclusion	A-3										
Cons.	conservation	CO-1										
	récréation	CO-2										
Permis/ exclus	usages spécifiquement permis											
	usages spécifiquement exclus											

BÂTIMENT	Structure	isolée		X	X							
		jumelée		X	X							
		contiguë		X	X							
	Marges	avant (m)	min.									
		latérale (m)	min.									
		latérales totales (m)	min.									
		arrière (m)	min.		5	5						
	Dimension	largeur (m)	min.									
		hauteur (étages)	min.		2	2						
		hauteur (étages)	max.		3,5	3,5						
		hauteur (m)	min.									
hauteur (m)		max.										
superficie totale de plancher (m ²)		min.										
nombre d'unités de logement / bâtiment		max.										
catégorie d'entreposage extérieur autorisé												
projet intégré					X(1)							
TERRAIN	largeur (m)	min.										
	profondeur (m)	min.										
	superficie (m ²)	min.										

Dispositions particulières			(2,4,5)	(2,4,5)							
-----------------------------------	--	--	---------	---------	--	--	--	--	--	--	--

Développement, redéveloppement ou requalification (voir article 28)											
	Densité brute (log/1000 m ²)	(m ²)	1.6 (6)	1.6 (6)							
	Rapport bâti / terrain, minimum	(%)	,25 (3)	,25 (3)							
	Rapport plancher(s)/terrain(COS), minimum	(%)	,45 (3)	,45 (3)							
DIVERS	P.P.U										
	P.A.E.										
	P.I.I.A.		X	X							
	Numéro du règlement										
	Entrée en vigueur (date)										



DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

- 1) Voir les dispositions applicables du présent règlement pour un projet intégré.
- 2) Voir les dispositions particulières prévues au Chapitre 12 du présent règlement, Sous-section 12.7.2, applicables à la présente zone.
- 3) L'article 4.4 du Plan d'urbanisme traitant des contraintes au développement est applicable.
- 4) Voir la section 13.7 du présent règlement, Dispositions relatives aux zones de niveau sonore élevé aux abords du réseau routier, Articles 1492 et 1493.
- 5) Voir le Chapitre 13 du présent règlement, Section 13.7 Dispositions relatives aux zones de niveau sonore élevé aux abords du réseau ferroviaire, Article 1494, alinéa 2) Ligne principale 300 mètres.
- 6) L'article 4.4.1 du plan d'urbanisme et le plan 2 qui y est lié viennent préciser la densité globale de logements/1000m² qui se doit d'être atteinte pour l'ensemble des secteurs ciblés au plan 2, soit la somme du nombre total de logement de différentes typologies d'habitations des terrains identifiés vacants ou à développer.

Grille des spécifications

Numéro de zone: **H-411**

Dominance d'usage: **H**



DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

- 1) Voir les dispositions applicables du présent règlement pour un projet intégré.
- 2) Voir les dispositions particulières prévues au Chapitre 12 du présent règlement, Sous-section 12.7.2, applicables à la présente zone.

USAGES	Habitation	unifamiliale	H-1																		
		bi et trifamiliale	H-2				X														
		multifamiliale de 4 à 8 logements	H-3	X	X	X															
		multifamiliale de 9 logements et plus	H-4	X	X	X															
		maison mobile	H-5																		
		collective	H-6																		
	Commerce	détail et services de proximité	C-1																		
		détail local	C-2																		
		service professionnels spécialisés	C-3																		
		hébergement et restauration	C-4																		
		divertissement et activités récréotouristiques	C-5																		
		détail et services contraignants	C-6																		
		débit d'essence	C-7																		
		vente et services reliés à l'automobile	C-8																		
		artériel	C-9																		
gros		C-10																			
lourd et activité para-industrielle		C-11																			
Industrie	prestige	I-1																			
	légère	I-2																			
	lourde	I-3																			
	extractive	I-4																			
Institutionnel	parc, terrain de jeux et espace naturel	P-1	X	X	X																
	institutionnel et administratif	P-2																			
	communautaire	P-3																			
	infrastructure et équipement	P-4																			
Agricole	culture du sol	A-1																			
	élevage	A-2																			
	élevage en réclusion	A-3																			
Cons.	conservation	CO-1																			
	récréation	CO-2																			
Permis/ exclus	usages spécifiquement permis																				
	usages spécifiquement exclus																				
BÂTIMENT	Structure	isolée		X	X	X															
		jumelée		X	X	X															
		contiguë					X														
	Marges	avant (m)	min.																		
		latérale (m)	min.																		
		latérales totales (m)	min.																		
		arrière (m)	min.	5	5	X															
	Dimension	largeur (m)	min.																		
		hauteur (étages)	min.	3	3	2															
		hauteur (étages)	max.	4	4	4															
		hauteur (m)	min.																		
		hauteur (m)	max.																		
		superficie totale de plancher (m ²)	min.																		
		nombre d'unités de logement / bâtiment	max.																		
catégorie d'entreposage extérieur autorisé																					
projet intégré					X (1)	X (1)															
TERRAIN	largeur (m)	min.																			
	profondeur (m)	min.																			
	superficie (m ²)	min.																			
Dispositions particulières			(2)	(2)	(2)																
Développement, redéveloppement ou requalification (voir article 28)																					
	Densité brute (log/1000 m ²)	(m ²)	5,4	5,4	5,4																
	Rapport bâti / terrain, minimum	(%)	,25	,25	,25																
	Rapport plancher(s)/terrain(COS), minimum	(%)	,45	,45	,45																
DIVERS	P.P.U																				
	P.A.E.																				
	P.I.I.A.		X	X	X																
	Numéro du règlement																				
	Entrée en vigueur (date)																				

Grille des spécifications

Numéro de zone: **H-415**

Dominance d'usage: **H**



Saint-Constant

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

- 1) Voir les dispositions applicables au présent règlement pour un projet intégré.

USAGES	Description	Code	Zones				Autres							
			1	2	3	4	5	6	7	8				
Habitat	unifamiliale	H-1												
	bi et trifamiliale	H-2												
	multifamiliale de 4 à 8 logements	H-3	X	X										
	multifamiliale de 9 logements et plus	H-4				X	X							
	maison mobile	H-5												
	collective	H-6												
Commerce	détail et services de proximité	C-1												
	détail local	C-2												
	service professionnels spécialisés	C-3												
	hébergement et restauration	C-4												
	divertissement et activités récréotourist.	C-5												
	détail et services contraignants	C-6												
	débit d'essence	C-7												
	vente et services reliés à l'automobile	C-8												
	artériel	C-9												
	gros	C-10												
	lourd et activité para-industrielle	C-11												
Industrie	prestige	I-1												
	légère	I-2												
	lourde	I-3												
	extractive	I-4												
Institutionnel	parc, terrain de jeux et espace naturel	P-1												
	institutionnel et administratif	P-2												
	communautaire	P-3												
	infrastructure et équipement	P-4												
Agricole	culture du sol	A-1												
	élevage	A-2												
	élevage en réclusion	A-3												
Cons.	conservation	CO-1												
	récréation	CO-2												
Permis/exclus	usages spécifiquement permis													
	usages spécifiquement exclus													
BÂTIMENT	Structure	isolée		X	X	X	X							
		jumelée												
		contiguë												
	Marges	avant (m)	min.	6	6	6	6							
		latérale (m)	min.	2	2	4	4							
		latérales totales (m)	min.	4										
		arrière (m)	min.	10	10	10	10							
	Dimension	largeur (m)	min.	8	8	15	5							
		hauteur (étages)	min.	2	2	3	3							
		hauteur (étages)	max.	3	3	4	4							
hauteur (m)		min.	6	6	9	9								
hauteur (m)		max.	12	12	25	25								
superficie totale de plancher (m ²)		min.	150	150	950	950								
nombre d'unités de logement/bâtiment	max.													
catégorie d'entreposage extérieur autorisé														
projet intégré					(1)	(1)								
TERRAIN	largeur (m)	min.	18	18	24	24								
	profondeur (m)	min.	30	30	30	30								
	superficie (m ²)	min.	540	540	720	720								
DIVERS	Dispositions particulières													
	P.A.E.													
	P.I.I.A.			X	X	X	X							
	Numéro du règlement													
Entrée en vigueur (date)														

Grille des spécifications

Numéro de zone: **H-417**

Dominance d'usage: **H**



Saint-Constant

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

- 1) Pour tout usage unifamilial (H-1) isolé de deux (2) étages érigés sur un terrain contigu en tout ou en partie à l'emprise d'une voie ferrée, la largeur minimale (mètre) du terrain est de 12,3 mètres au lieu de 14 mètres et la superficie minimale de terrain (mètre carré) est de 350 mètres carrés au lieu de 400 mètres carrés.
- 2) Voir Article 141 du présent règlement concernant l'égouttement des eaux.
- 3) Voir le Chapitre 13 du présent règlement, Section 13.7 Dispositions relatives aux zones de niveau sonore élevé aux abords du réseau ferroviaire, Article 1494 alinéa 2) Ligne principale 300 mètres.

USAGES	Habitation	unifamiliale	H-1	X	X						
		bi et trifamiliale	H-2								
		multifamiliale de 4 à 8 logements	H-3								
		multifamiliale de 9 logements et plus	H-4								
		maison mobile	H-5								
		collective	H-6								
	Commerce	détail et services de proximité	C-1								
		détail local	C-2								
		service professionnels spécialisés	C-3								
		hébergement et restauration	C-4								
		divertissement et activités récréotourist.	C-5								
		détail et services contraignants	C-6								
		débit d'essence	C-7								
		vente et services reliés à l'automobile	C-8								
		artériel	C-9								
		gros	C-10								
		lourd et activité para-industrielle	C-11								
	Industrie	prestige	I-1								
		légère	I-2								
		lourde	I-3								
		extractive	I-4								
	Institutionnel	parc, terrain de jeux et espace naturel	P-1								
		institutionnel et administratif	P-2								
communautaire		P-3									
infrastructure et équipement		P-4									
Agricole	culture du sol	A-1									
	élevage	A-2									
	élevage en réclusion	A-3									
Cons.	conservation	CO-1									
	récréation	CO-2									
Permis/ exclus	usages spécifiquement permis										
	usages spécifiquement exclus										
BÂTIMENT	Structure	isolée		X	X						
		jumelée									
		contiguë									
	Marges	avant (m)	min.	7,6	7,6						
		latérale (m)	min.	1,5	1,5						
		latérales totales (m)	min.	5	5						
		arrière (m)	min.	7	7						
	Dimension	largeur (m)	min.	7,3	6,7						
		hauteur (étages)	min.	1	2						
		hauteur (étages)	max.	1,5	2						
		hauteur (m)	min.								
		hauteur (m)	max.	8	10						
		superficie totale de plancher (m ²)	min.	85	100						
nombre d'unités de logement/bâtiment	max.										
catégorie d'entreposage extérieur autorisé											
projet intégré											
TERRAIN	largeur (m)	min.	14 (1)	14 (1)							
	profondeur (m)	min.	27 (1)	27 (1)							
	superficie (m ²)	min.	400(1)	400(1)							
DIVERS	Dispositions particulières		(2,3)	(2,3)							
	P.A.E.										
	P.I.I.A.										
	Numéro du règlement										
	Entrée en vigueur (date)										

Grille des spécifications

Numéro de zone: **H-418**

Dominance d'usage: **H**



DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

- 1) Voir Article 141 du présent règlement concernant l'égouttement des eaux.
- 2) Voir le Chapitre 13 du présent règlement, Section 13.7 Dispositions relatives aux zones de niveau sonore élevé aux abords du réseau ferroviaire, Article 1494, alinéa 2) Ligne principale 300 mètres.

USAGES	Habitat	unifamiliale	H-1	X	X							
		bi et trifamiliale	H-2									
		multifamiliale de 4 à 8 logements	H-3									
		multifamiliale de 9 logements et plus	H-4									
		maison mobile	H-5									
		collective	H-6									
	Commerce	détail et services de proximité	C-1									
		détail local	C-2									
		service professionnels spécialisés	C-3									
		hébergement et restauration	C-4									
		divertissement et activités récréotourist.	C-5									
		détail et services contraignants	C-6									
débit d'essence		C-7										
vente et services reliés à l'automobile		C-8										
artériel		C-9										
gros		C-10										
lourd et activité para-industrielle		C-11										
Industrie	prestige	I-1										
	légère	I-2										
	lourde	I-3										
	extractive	I-4										
Institutionnel	parc, terrain de jeux et espace naturel	P-1										
	institutionnel et administratif	P-2										
	communautaire	P-3										
	infrastructure et équipement	P-4										
Agricole	culture du sol	A-1										
	élevage	A-2										
	élevage en réclusion	A-3										
Cons.	conservation	CO-1										
	récréation	CO-2										
Permis/ exclus	usages spécifiquement permis											
	usages spécifiquement exclus											
BÂTIMENT	Structure	isolée		X	X							
		jumelée										
		contiguë										
	Marges	avant (m)	min.	7,6	7,6							
		latérale (m)	min.	1,5	1,5							
		latérales totales (m)	min.	5	5							
		arrière (m)	min.	7	7							
	Dimension	largeur (m)	min.	7,3	6,7							
		hauteur (étages)	min.	1	2							
		hauteur (étages)	max.	1,5	2							
		hauteur (m)	min.									
hauteur (m)		max.	8	10								
superficie totale de plancher (m ²)		min.	85	100								
nombre d'unités de logement/bâtiment	max.											
catégorie d'entreposage extérieur autorisé												
projet intégré												
TERRAIN	largeur (m)	min.	14	14								
	profondeur (m)	min.	27	27								
	superficie (m ²)	min.	420	420								
DIVERS	Dispositions particulières		(1,2)	(1,2)								
	P.A.E.											
	P.I.I.A.		X	X								
	Numéro du règlement											
Entrée en vigueur (date)												

Grille des spécifications

Numéro de zone: **H-420**

Dominance d'usage: **H**



DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

- 1) Voir Article 141 du présent règlement concernant l'égouttement des eaux.
- 2) Voir le Chapitre 13 du présent règlement, Section 13.7 Dispositions relatives aux zones de niveau sonore élevé aux abords du réseau ferroviaire, Article 1494, alinéa 2) Ligne principale 300 mètres.

USAGES	Catégorie	Description	Code	Spécifications																		
				1	2	3	4	5	6	7	8	9	10									
Habitat	Habitat	unifamiliale	H-1	X																		
		bi et trifamiliale	H-2																			
		multifamiliale de 4 à 8 logements	H-3																			
		multifamiliale de 9 logements et plus	H-4																			
		maison mobile	H-5																			
		collective	H-6																			
	Commerce	Commerce	détail et services de proximité	C-1																		
			détail local	C-2																		
			service professionnels spécialisés	C-3																		
			hébergement et restauration	C-4																		
			divertissement et activités récréotourist.	C-5																		
détail et services contraignants			C-6																			
débit d'essence			C-7																			
vente et services reliés à l'automobile			C-8																			
artériel			C-9																			
gros			C-10																			
lourd et activité para-industrielle			C-11																			
Industrie	Industrie	prestige	I-1																			
		légère	I-2																			
		lourde	I-3																			
		extractive	I-4																			
Institutionnel	Institutionnel	parc, terrain de jeux et espace naturel	P-1																			
		institutionnel et administratif	P-2																			
		communautaire	P-3																			
		infrastructure et équipement	P-4																			
Agricole	Agricole	culture du sol	A-1																			
		élevage	A-2																			
		élevage en réclusion	A-3																			
Cons.	Cons.	conservation	CO-1																			
		récréation	CO-2																			
Permis/ exclus	Permis/ exclus	usages spécifiquement permis																				
		usages spécifiquement exclus																				
BÂTIMENT	Structure	isolée		X																		
		jumelée																				
		contiguë																				
	Marges	Marges	avant (m)	min.	7,6																	
			latérale (m)	min.	1,5																	
			latérales totales (m)	min.	5																	
			arrière (m)	min.	7																	
	Dimension	Dimension	largeur (m)	min.	6,7																	
			hauteur (étages)	min.	2																	
			hauteur (étages)	max.	2																	
			hauteur (m)	min.																		
hauteur (m)			max.	10																		
superficie totale de plancher (m ²)			min.	100																		
Autres	Autres	nombre d'unités de logement/bâtiment	max.																			
		catégorie d'entreposage extérieur autorisé																				
		projet intégré																				
TERRAIN	TERRAIN	largeur (m)	min.	14																		
		profondeur (m)	min.	27																		
		superficie (m ²)	min.	420																		
DIVERS	DIVERS	Dispositions particulières	(1,2)																			
		P.A.E.																				
		P.I.I.A.	X																			
		Numéro du règlement																				
Entrée en vigueur (date)																						

Grille des spécifications

Numéro de zone: **H-421**
 Dominance d'usage: **H**



DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

- 1) Voir Article 141 du présent règlement concernant l'égouttement des eaux.
- 2) Voir le Chapitre 13 du présent règlement, Section 13.7 Dispositions relatives aux zones de niveau sonore élevé aux abords du réseau ferroviaire, Article 1494, alinéa 2) Ligne principale 300 mètres.

USAGES	Habitat	unifamiliale	H-1	X																						
		bi et trifamiliale	H-2																							
				multifamiliale de 4 à 8 logements	H-3																					
				multifamiliale de 9 logements et plus	H-4																					
				maison mobile	H-5																					
				collective	H-6																					
		Commerce	détail et services de proximité	C-1																						
				détail local	C-2																					
				service professionnels spécialisés	C-3																					
				hébergement et restauration	C-4																					
				divertissement et activités récréotourist.	C-5																					
				détail et services contraignants	C-6																					
				débit d'essence	C-7																					
				vente et services reliés à l'automobile	C-8																					
				artériel	C-9																					
				gros	C-10																					
				lourd et activité para-industrielle	C-11																					
		Industrie	prestige	I-1																						
				légère	I-2																					
				lourde	I-3																					
				extractive	I-4																					
		Institutionnel	parc, terrain de jeux et espace naturel	P-1																						
				institutionnel et administratif	P-2																					
			communautaire	P-3																						
			infrastructure et équipement	P-4																						
	Agricole	culture du sol	A-1																							
			élevage	A-2																						
			élevage en réclusion	A-3																						
	Cons.	conservation	CO-1																							
			récréation	CO-2																						
	Permis/ exclus	usages spécifiquement permis																								
			usages spécifiquement exclus																							
BÂTIMENT	Structure	isolée		X																						
			jumelée																							
			contiguë																							
	Marges	avant (m)	min.	7,6																						
			latérale (m)	min.	1,5																					
			latérales totales (m)	min.	5																					
			arrière (m)	min.	7																					
	Dimension	largeur (m)	min.	6,7																						
			hauteur (étages)	min.	2																					
			hauteur (étages)	max.	2																					
			hauteur (m)	min.																						
			hauteur (m)	max.	10																					
			superficie totale de plancher (m ²)	min.	120																					
		nombre d'unités de logement/bâtiment	max.																							
	catégorie d'entreposage extérieur autorisé																									
	projet intégré																									
TERRAIN	largeur (m)	min.	15																							
		profondeur (m)	min.	27																						
		superficie (m ²)	min.	400																						
DIVERS	Dispositions particulières		(1,2)																							
	P.A.E.																									
	P.I.I.A.		X																							
	Numéro du règlement																									
	Entrée en vigueur (date)																									

Grille des spécifications

Numéro de zone: **H-422**

Dominance d'usage: **H**



DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

- 1) Voir Article 141 du présent règlement concernant l'égouttement des eaux.

USAGES	Description	Code	X				X				
Habitat	unifamiliale	H-1	X	X							
	bi et trifamiliale	H-2									
	multifamiliale de 4 à 8 logements	H-3									
	multifamiliale de 9 logements et plus	H-4									
	maison mobile	H-5									
	collective	H-6									
Commerce	détail et services de proximité	C-1									
	détail local	C-2									
	service professionnels spécialisés	C-3									
	hébergement et restauration	C-4									
	divertissement et activités récréotourist.	C-5									
	détail et services contraignants	C-6									
	débit d'essence	C-7									
	vente et services reliés à l'automobile	C-8									
	artériel	C-9									
	gros	C-10									
	lourd et activité para-industrielle	C-11									
Industrie	prestige	I-1									
	légère	I-2									
	lourde	I-3									
	extractive	I-4									
Institutionnel	parc, terrain de jeux et espace naturel	P-1									
	institutionnel et administratif	P-2									
	communautaire	P-3									
	infrastructure et équipement	P-4									
Agricole	culture du sol	A-1									
	élevage	A-2									
	élevage en réclusion	A-3									
Cons.	conservation	CO-1									
	récréation	CO-2									
Permis/ exclus	usages spécifiquement permis										
	usages spécifiquement exclus										
BÂTIMENT	Structure	isolée		X	X						
		jumelée									
		contiguë									
	Marges	avant (m)	min.	7,6	7,6						
		latérale (m)	min.	1,5	1,5						
		latérales totales (m)	min.	5	5						
		arrière (m)	min.	7	7						
	Dimension	largeur (m)	min.	7,4	7,4						
		hauteur (étages)	min.	1	2						
		hauteur (étages)	max.	1,5	2						
		hauteur (m)	min.								
		hauteur (m)	max.	8	9,2						
		superficie totale de plancher (m ²)	min.	85	100						
nombre d'unités de logement/bâtiment	max.										
catégorie d'entreposage extérieur autorisé											
projet intégré											
TERRAIN	largeur (m)	min.	14	14							
	profondeur (m)	min.	27	27							
	superficie (m ²)	min.	420	420							
DIVERS	Dispositions particulières		(1)	(1)							
	P.A.E.										
	P.I.I.A.		X	X							
	Numéro du règlement										
	Entrée en vigueur (date)										

Grille des spécifications

Numéro de zone: **H-423**

Dominance d'usage: **H**



Saint-Constant

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

USAGES	Habitat	unifamiliale	H-1	X	X						
		bi et trifamiliale	H-2								
		multifamiliale de 4 à 8 logements	H-3								
		multifamiliale de 9 logements et plus	H-4								
		maison mobile	H-5								
		collective	H-6								
	Commerce	détail et services de proximité	C-1								
		détail local	C-2								
		service professionnels spécialisés	C-3								
		hébergement et restauration	C-4								
		divertissement et activités récréotourist.	C-5								
		détail et services contraignants	C-6								
		débit d'essence	C-7								
		vente et services reliés à l'automobile	C-8								
		artériel	C-9								
		gros	C-10								
		lourd et activité para-industrielle	C-11								
	Industrie	prestige	I-1								
		légère	I-2								
		lourde	I-3								
		extractive	I-4								
	Institutionnel	parc, terrain de jeux et espace naturel	P-1								
		institutionnel et administratif	P-2								
communautaire		P-3									
infrastructure et équipement		P-4									
Agricole	culture du sol	A-1									
	élevage	A-2									
	élevage en réclusion	A-3									
Cons.	conservation	CO-1									
	récréation	CO-2									
Permis/ exclus	usages spécifiquement permis										
	usages spécifiquement exclus										
BÂTIMENT	Structure	isolée		X	X						
		jumelée									
		contiguë									
	Marges	avant (m)	min.	7,6	7,6						
		latérale (m)	min.	1,5	1,5						
		latérales totales (m)	min.	5	5						
		arrière (m)	min.	7	7						
	Dimension	largeur (m)	min.	7,4	7,4						
		hauteur (étages)	min.	1	2						
		hauteur (étages)	max.	1,5	2						
		hauteur (m)	min.	5,5	6						
		hauteur (m)	max.	8	9,2						
		superficie totale de plancher (m ²)	min.	85	100						
	nombre d'unités de logement/bâtiment	max.									
	catégorie d'entreposage extérieur autorisé										
	projet intégré										
TERRAIN	largeur (m)	min.	14	14							
	profondeur (m)	min.	27	27							
	superficie (m ²)	min.	420	420							
DIVERS	Dispositions particulières										
	P.A.E.										
	P.I.I.A.		X	X							
	Numéro du règlement										
	Entrée en vigueur (date)										

Grille des spécifications

Numéro de zone: **H-425**
 Dominance d'usage: **H**



DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

- 1) Voir les dispositions du présent règlement applicables pour un projet intégré.

USAGES	Habitat	unifamiliale	H-1									
		bi et trifamiliale	H-2									
		multifamiliale de 4 à 8 logements	H-3	X	X							
		multifamiliale de 9 logements et plus	H-4									
		maison mobile	H-5									
		collective	H-6									
	Commerce	détail et services de proximité	C-1									
		détail local	C-2									
		service professionnels spécialisés	C-3									
		hébergement et restauration	C-4									
		divertissement et activités récréotourist.	C-5									
		détail et services contraignants	C-6									
		débit d'essence	C-7									
		vente et services reliés à l'automobile	C-8									
		artériel	C-9									
		gros	C-10									
		lourd et activité para-industrielle	C-11									
	Industrie	prestige	I-1									
		légère	I-2									
		lourde	I-3									
		extractive	I-4									
Institutionnel	parc, terrain de jeux et espace naturel	P-1	X	X								
	institutionnel et administratif	P-2										
	communautaire	P-3										
	infrastructure et équipement	P-4										
Agricole	culture du sol	A-1										
	élevage	A-2										
	élevage en réclusion	A-3										
Cons.	conservation	CO-1										
	récréation	CO-2										
Permis/ exclus	usages spécifiquement permis											
	usages spécifiquement exclus											
BÂTIMENT	Structure	isolée		X	X							
		jumelée		X	X							
		contiguë										
	Marges	avant (m)	min.	7	7							
		latérale (m)	min.	2	2							
		latérales totales (m)	min.	6	6							
		arrière (m)	min.	10	10							
	Dimension	largeur (m)	min.									
		hauteur (étages)	min.	2	2							
		hauteur (étages)	max.	4	4							
		hauteur (m)	min.									
hauteur (m)		max.	12	12								
superficie totale de plancher (m ²)		min.										
nombre d'unités de logement/bâtiment	max.											
catégorie d'entreposage extérieur autorisé												
projet intégré			(1)									
TERRAIN	largeur (m)	min.	18	18								
	profondeur (m)	min.	27	27								
	superficie (m ²)	min.	500	500								
DIVERS	Dispositions particulières											
	P.A.E.											
	P.I.I.A.		X	X								
	Numéro du règlement											
Entrée en vigueur (date)												

Grille des spécifications

Numéro de zone: **H-426**

Dominance d'usage: **H**



DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

- 1) La section "projet résidentiel intégré" du présent règlement s'applique, rendant non applicable toute dispositions contraires du présent règlement.
- 2) Dans cette zone, la marge avant du côté perpendiculaire à la façade tel que prévue au présent règlement est non applicable.
- 3) Voir Article 141 du présent règlement concernant l'égouttement des eaux.
- 4) Voir les dispositions particulières prévues au Chapitre 12 du présent règlement, Sous-section 12.7.15, applicables à la présente zone.
- 5) Même si cette zone est assujettie aux normes de développement ou de requalification, les règles de densification (COS, CES) ne s'appliquent pas aux constructions déjà existantes et aux terrains vacants déjà lotis qui ont fait l'objet d'un protocole d'entente pour la desserte en services avant la date d'entrée en vigueur du règlement 170 de la MRC de Roussillon.
- 6) L'article 4.4.1 du plan d'urbanisme et le plan 2 qui y est lié viennent préciser la densité globale de logements/1000m² qui se doit d'être atteinte pour l'ensemble des secteurs ciblés au plan 2, soit la somme du nombre total de logement de différentes typologies d'habitations des terrains identifiés vacants ou à développer. l'article 4.4 du Plan d'urbanisme traitant des contraintes au développement est applicable.

USAGES	Habitation	unifamiliale	H-1	X	X															
		bi et trifamiliale	H-2																	
		multifamiliale de 4 à 8 logements	H-3				X	X					X	X						
		multifamiliale de 9 logements et plus	H-4									X	X							
		maison mobile	H-5																	
		collective	H-6																	
	Commerce	détail et services de proximité	C-1																	
		détail local	C-2																	
		service professionnels spécialisés	C-3																	
		hébergement et restauration	C-4																	
		divertissement et activités récréotouristiques	C-5																	
		détail et services contraignants	C-6																	
		débit d'essence	C-7																	
		vente et services reliés à l'automobile	C-8																	
		artériel	C-9																	
gros		C-10																		
lourd et activité para-industrielle		C-11																		
Industrie	prestige	I-1																		
	légère	I-2																		
	lourde	I-3																		
	extractive	I-4																		
Institutionnel	parc, terrain de jeux et espace naturel	P-1																		
	institutionnel et administratif	P-2																		
	communautaire	P-3																		
	infrastructure et équipement	P-4																		
Agricole	culture du sol	A-1																		
	élevage	A-2																		
	élevage en réclusion	A-3																		
Cons.	conservation	CO-1																		
	récréation	CO-2																		
Permis/exc.	usages spécifiquement permis																			
	usages spécifiquement exclus																			
BÂTIMENT	Structure	isolée		X					X	X										
		jumelée					X			X										
		contiguë			X	X					X									
	Marges	avant (m)	min.	6	3 (2)	3 (2)	4 (2)	4 (2)												
		latérale (m)	min.	1,5	2 (2)	2 (2)	2 (2)	4 (2)	2 (2)											
		latérales totales (m)	min.	3	4	4	4	8												
		arrière (m)	min.	6	2	2	2	7												
	Dimension	largeur (m)	min.	8	6	6	6	15												
		hauteur (étages)	min.	1	2	2	2	3	2											
		hauteur (étages)	max.	2	3	3,5	3,5	4	5											
		hauteur (m)	min.																	
hauteur (m)		max.	12	15	15	15	15	19												
superficie totale de plancher (m ²)		min.	85	76	330	330	750	810												
nombre d'unités de logement/bâtiment		max.																		
catégorie d'entreposage extérieur autorisé																				
projet intégré				X (1)	X(1)	X(1)			X (1)											
TERRAIN	largeur (m)	min.	15					40	40											
	profondeur (m)	min.	27					40	40											
	superficie (m ²)	min.	420					1800	1800											
Dispositions particulières			(3,4)	(3,4)	(3,4)	(3,4)	(3,4)	(3,4)	(3,4)											
Développement, redéveloppement ou requalification (voir article 28)																				
	Densité brute (log/1000 m ²)	(m ²)	4.15 (5,6)	4.15 (6)	5.3 (6)	5.3 (6)	5.3 (6)	5.3 (6)	5.3 (6)											
	Rapport bâti / terrain, minimum	(%)	,25 (5)	,25	,25 (5)	,25 (5)	,25 (5)	,25 (5)	,25 (5)											
	Rapport plancher(s)/terrain(COS), minimum	(%)	,45 (5)	,45	,45 (5)	,45 (5)	,45 (5)	,45 (5)	,45 (5)											
DIVERS	P.P.U																			
	P.A.E.																			
	P.I.I.A.		X	X	X	X	X	X	X											
	Numéro du règlement																			
	Entrée en vigueur (date)																			

Grille des spécifications

Numéro de zone: **H-428**

Dominance d'usage: **H**



Saint-Constant

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

USAGES	Habitat	unifamiliale	H-1	X	X						
		bi et trifamiliale	H-2								
		multifamiliale de 4 à 8 logements	H-3								
		multifamiliale de 9 logements et plus	H-4								
		maison mobile	H-5								
		collective	H-6								
	Commerce	détail et services de proximité	C-1								
		détail local	C-2								
		service professionnels spécialisés	C-3								
		hébergement et restauration	C-4								
		divertissement et activités récréotourist.	C-5								
		détail et services contraignants	C-6								
		débit d'essence	C-7								
		vente et services reliés à l'automobile	C-8								
		artériel	C-9								
		gros	C-10								
		lourd et activité para-industrielle	C-11								
	Industrie	prestige	I-1								
		légère	I-2								
		lourde	I-3								
		extractive	I-4								
	Institutionnel	parc, terrain de jeux et espace naturel	P-1	X	X						
institutionnel et administratif		P-2									
communautaire		P-3									
infrastructure et équipement		P-4									
Agricole	culture du sol	A-1									
	élevage	A-2									
	élevage en réclusion	A-3									
Cons.	conservation	CO-1									
	récréation	CO-2									
Permis/ exclus	usages spécifiquement permis										
	usages spécifiquement exclus										
BÂTIMENT	Structure	isolée		X	X						
		jumelée									
		contiguë									
	Marges	avant (m)	min.	7,6	7,6						
		latérale (m)	min.	1,5	1,5						
		latérales totales (m)	min.	5	5						
		arrière (m)	min.	9	9						
	Dimension	largeur (m)	min.	7,6	7,6						
		hauteur (étages)	min.	1	2						
		hauteur (étages)	max.	1,5	2						
		hauteur (m)	min.	6	6						
		hauteur (m)	max.	8	10						
superficie totale de plancher (m ²)		min.	85	100							
	nombre d'unités de logement/bâtiment	max.									
	catégorie d'entreposage extérieur autorisé										
	projet intégré										
TERRAIN	largeur (m)	min.	14	14							
	profondeur (m)	min.	27	27							
	superficie (m ²)	min.	420	420							
DIVERS	Dispositions particulières										
	P.A.E.										
	P.I.I.A.		X	X							
	Numéro du règlement										
	Entrée en vigueur (date)										

Grille des spécifications

Numéro de zone:

H-429

Dominance d'usage:

H

USAGES	Habitation	unifamiliale	H-1																		
		bi et trifamiliale	H-2																		
		multifamiliale de 4 à 8 logements	H-3																		
		multifamiliale de 9 logements et plus	H-4	X																	
		maison mobile	H-5																		
		collective	H-6																		
	Commerce	détail et services de proximité	C-1																		
		détail local	C-2																		
		service professionnels spécialisés	C-3																		
		hébergement et restauration	C-4																		
		divertissement et activités récréotouristiques	C-5																		
		détail et services contraignants	C-6																		
		débit d'essence	C-7																		
		vente et services reliés à l'automobile	C-8																		
		artériel	C-9																		
		gros	C-10																		
		lourd et activité para-industrielle	C-11																		
	Industrie	prestige	I-1																		
		légère	I-2																		
		lourde	I-3																		
extractive		I-4																			
Institutionnel	parc, terrain de jeux et espace naturel	P-1	X																		
	institutionnel et administratif	P-2																			
	communautaire	P-3																			
	infrastructure et équipement	P-4																			
Agricole	culture du sol	A-1																			
	élevage	A-2																			
	élevage en réclusion	A-3																			
Cons.	conservation	CO-1																			
	récréation	CO-2																			
Permis/exclus	usages spécifiquement permis																				
	usages spécifiquement exclus																				
BÂTIMENT	Structure	isolée		X																	
		jumelée																			
		contiguë																			
	Marges	avant (m)	min.	4 (2)																	
		latérale (m)	min.	4 (2)																	
		latérales totales (m)	min.	8																	
		arrière (m)	min.	7																	
	Dimension	largeur (m)	min.	15																	
		hauteur (étages)	min.	3																	
		hauteur (étages)	max.	4																	
hauteur (m)		min.																			
hauteur (m)		max.	25																		
superficie totale de plancher (m ²)		min.	750																		
nombre d'unités de logement/bâtiment		max.																			
catégorie d'entreposage extérieur autorisé																					
projet intégré			X (1)																		
TERRAIN	largeur (m)	min.																			
	profondeur (m)	min.																			
	superficie (m ²)	min.																			
Dispositions particulières			(3)																		
Développement, redéveloppement ou requalification (voir article 28)																					
DIVERS	Densité brute (log/1000 m ²)	(m ²)	5,39 (5)																		
	Rapport bâti / terrain, minimum	(%)	,25 (6)																		
	Rapport plancher(s)/terrain(COS), minimum	(%)	,45 (6)																		
	P.P.U.																				
	P.A.E.																				
P.I.A.		X																			
Numéro du règlement																					
Entrée en vigueur (date)																					



DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

- 1) La section "projet résidentiel intégré" du présent règlement s'applique, rendant non applicable toute dispositions contraires du présent règlement.
- 2) Dans cette zone, la marge avant du côté perpendiculaire à la façade tel que prévue au présent règlement est non applicable.
- 3) Voir Article 141 du présent règlement concernant l'égouttement des eaux.
- 4) Voir les dispositions particulières prévues au Chapitre 12 du présent règlement, Sous-section 12.7.16, applicables à la présente zone.
- 5) L'article 4.4.1 du plan d'urbanisme et le plan 2 qui y est lié viennent préciser la densité globale de logements/1000m² qui se doit d'être atteinte pour l'ensemble des secteurs ciblés au plan 2, soit la somme du nombre total de logement de différentes typologies d'habitations des terrains identifiés vacants ou à développer. L'article 4.4 du Plan d'urbanisme traitant des contraintes au développement est applicable.
- 6) Même si cette zone est assujettie aux normes de développement ou de requalification, les règles de densification (COS, CES) ne s'appliquent pas aux constructions existantes et aux terrains vacants déjà lotis qui ont fait l'objet d'un protocole d'entente pour la desserte en services avant la date d'entrée en vigueur du règlement 170 de la MRC de Roussillon

Grille des spécifications

Numéro de zone: **H-433**

Dominance d'usage: **H**



DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

- 1) Dans cette zone, la marge avant du côté perpendiculaire à la façade tel que prévue au présent règlement est établie à 3,5 mètres.
- 2) Voir Article 141 du présent règlement concernant l'égouttement des eaux.
- 3) Voir les dispositions particulières prévues au Chapitre 12 du présent règlement, Sous-section 12.7.17, applicables à la présente zone.

USAGES	Habitat	unifamiliale	H-1									
		bi et trifamiliale	H-2									
		multifamiliale de 4 à 8 logements	H-3	X	X							
		multifamiliale de 9 logements et plus	H-4									
		maison mobile	H-5									
		collective	H-6									
	Commerce	détail et services de proximité	C-1									
		détail local	C-2									
		service professionnels spécialisés	C-3									
		hébergement et restauration	C-4									
		divertissement et activités récréotourist.	C-5									
		détail et services contraignants	C-6									
		débit d'essence	C-7									
		vente et services reliés à l'automobile	C-8									
		artériel	C-9									
		gros	C-10									
		lourd et activité para-industrielle	C-11									
	Industrie	prestige	I-1									
		légère	I-2									
		lourde	I-3									
		extractive	I-4									
	Institutionnel	parc, terrain de jeux et espace naturel	P-1									
institutionnel et administratif		P-2										
communautaire		P-3										
infrastructure et équipement		P-4										
Agricole	culture du sol	A-1										
	élevage	A-2										
	élevage en réclusion	A-3										
Cons.	conservation	CO-1										
	récréation	CO-2										
Permis/ exclus	usages spécifiquement permis											
	usages spécifiquement exclus											
BÂTIMENT	Structure	isolée		X								
		jumelée			X							
		contiguë										
	Marges	avant (m)	min.	3,5 (1)	3,5 (1)							
		latérale (m)	min.	2 (1)	0 (1)							
		latérales totales (m)	min.		3							
		arrière (m)	min.	7,6	7,6							
	Dimension	largeur (m)	min.	10	10							
		hauteur (étages)	min.	2	2							
		hauteur (étages)	max.	4	4							
		hauteur (m)	min.									
hauteur (m)		max.	20	20								
superficie totale de plancher (m ²)		min.	200	200								
nombre d'unités de logement/bâtiment	max.											
catégorie d'entreposage extérieur autorisé												
projet intégré												
TERRAIN	largeur (m)	min.	16	16								
	profondeur (m)	min.	25	25								
	superficie (m ²)	min.	400	400								
DIVERS	Dispositions particulières		(2,3)	(2,3)								
	P.A.E.											
	P.I.I.A.		X	X								
	Numéro du règlement											
Entrée en vigueur (date)												

Grille des spécifications

Numéro de zone: **H-436**

Dominance d'usage: **H**



Saint-Constant

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

USAGES	Habitat	unifamiliale	H-1	X	X																
		bi et trifamiliale	H-2																		
		multifamiliale de 4 à 8 logements	H-3																		
		multifamiliale de 9 logements et plus	H-4																		
		maison mobile	H-5																		
		collective	H-6																		
	Commerce	détail et services de proximité	C-1																		
		détail local	C-2																		
		service professionnels spécialisés	C-3																		
		hébergement et restauration	C-4																		
		divertissement et activités récréotourist.	C-5																		
		détail et services contraignants	C-6																		
débit d'essence		C-7																			
vente et services reliés à l'automobile		C-8																			
artériel		C-9																			
gros		C-10																			
lourd et activité para-industrielle		C-11																			
Industrie	prestige	I-1																			
	légère	I-2																			
	lourde	I-3																			
	extractive	I-4																			
Institutionnel	parc, terrain de jeux et espace naturel	P-1																			
	institutionnel et administratif	P-2																			
	communautaire	P-3																			
	infrastructure et équipement	P-4																			
Agricole	culture du sol	A-1																			
	élevage	A-2																			
	élevage en réclusion	A-3																			
Cons.	conservation	CO-1																			
	récréation	CO-2																			
Permis/ exclus	usages spécifiquement permis																				
	usages spécifiquement exclus																				
BÂTIMENT	Structure	isolée		X	X																
		jumelée																			
		contiguë																			
	Marges	avant (m)	min.	7,6	7,6																
		latérale (m)	min.	1,5	1,5																
		latérales totales (m)	min.	5	5																
		arrière (m)	min.	7	7																
	Dimension	largeur (m)	min.	7,4	7,4																
		hauteur (étages)	min.	1	2																
		hauteur (étages)	max.	1,5	2																
		hauteur (m)	min.	5,5	6																
hauteur (m)		max.	8	9,2																	
superficie totale de plancher (m ²)		min.	85	100																	
nombre d'unités de logement/bâtiment	max.																				
catégorie d'entreposage extérieur autorisé																					
projet intégré																					
TERRAIN	largeur (m)	min.	14	14																	
	profondeur (m)	min.	27	27																	
	superficie (m ²)	min.	420	420																	
DIVERS	Dispositions particulières																				
	P.A.E.																				
	P.I.I.A.																				
	Numéro du règlement																				
	Entrée en vigueur (date)																				

Grille des spécifications

Numéro de zone: **H-437**

Dominance d'usage: **H**



DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

- 1) La marge avant du côté perpendiculaire à la façade principale est établie à 3,5 mètres pour les terrains d'angles.
- 2) La marge latérale minimale est établie à 2 mètres pour les bâtiments d'extrémité.
- 3) Les marges latérales minimales prévues au présent règlement ne s'appliquent qu'aux garages intégrés ou attenants situés aux extrémités.
- 4) Nonobstant le règlement de lotissement, la largeur des terrains adjacents à la ligne extérieure d'une courbe pourra être diminuée jusqu'à 50% du minimum prévu à la grille sans jamais être moindre que 6 mètres.
- 5) Voir Article 141 du présent règlement concernant l'égouttement des eaux.
- 6) Voir les dispositions particulières prévues au Chapitre 12 du présent règlement, Sous-section 12.7.19, applicables à la présente zone.
- 7) Même si cette zone est assujettie aux normes de développement, de redéveloppement ou de requalification (article 28 du présent règlement), les règles de densification ne s'appliquent pas aux constructions déjà existantes.

USAGES	Habitation	unifamiliale	H-1	X	X	X	X	X		
		bi et trifamiliale	H-2						X	X
		multifamiliale de 4 à 8 logements	H-3						X	X
		multifamiliale de 9 logements et plus	H-4							
		maison mobile	H-5							
		collective	H-6							
	Commerce	détail et services de proximité	C-1							
		détail local	C-2							
		service professionnels spécialisés	C-3							
		hébergement et restauration	C-4							
		divertissement et activités récréotourist.	C-5							
		détail et services contraignants	C-6							
		débit d'essence	C-7							
		vente et services reliés à l'automobile	C-8							
		artériel	C-9							
gros		C-10								
lourd et activité para-industrielle		C-11								
Industrie	prestige	I-1								
	légère	I-2								
	lourde	I-3								
	extractive	I-4								
Institutionnel	parc, terrain de jeux et espace naturel	P-1								
	institutionnel et administratif	P-2								
	communautaire	P-3								
	infrastructure et équipement	P-4								
Agricole	culture du sol	A-1								
	élevage	A-2								
	élevage en réclusion	A-3								
Cons.	conservation	CO-1								
	récréation	CO-2								
Permis/exclus	usages spécifiquement permis									
	usages spécifiquement exclus									
BÂTIMENT	Structure	isolée		X					X	X
		jumelée			X	X				X
		contiguë					X	X		X
	Marges	avant (m)	min.	7 (1)	7 (1)	7 (1)	7 (1)	7 (1)		
		latérale (m)	min.	1,5	0	0	0 (3)	0 (3)	0 (3)	
		latérales totales (m)	min.		1,5	1,5	0 (2,3)	0 (2,3)	0 (2,3)	
		arrière (m)	min.	8	6	7	6	7	8	
	Dimension	largeur (m)	min.	8	9	7	9	7		
		hauteur (étages)	min.	1	1	2	1	2	2	2
		hauteur (étages)	max.	2	1	2	1	2	3	3
		hauteur (m)	min.							
		hauteur (m)	max.	12	8	12	8	12	12	12
		superficie totale de plancher (m ²)	min.	85	75	75	75	75	328	328
		nombre d'unités de logement/bâtiment	max.							
	catégorie d'entreposage extérieur autorisé									
projet intégré									X	
TERRAIN	largeur (m)	min.	13,5	10,5 (4)	6 (4)	9 (4)	7 (4)	27	27	
	profondeur (m)	min.	26	26	26	26	26	27	27	
	superficie (m ²)	min.	375	300	240	250	200	729	729	
Dispositions particulières			(5,6)	(5,6)	(5,6)	(5,6)	(5,6)	(5,6)	(5,6)	
Développement, redéveloppement ou requalification (voir article 28)										
DIVERS	Densité brute (log/1000 m ²)	(m ²)	2,3 (7)	2,3 (7)	2,3 (7)	2,3 (7)	2,3 (7)	2,3	2,3	
	P.P.U									
	P.A.E.									
	P.I.I.A.		X	X	X	X	X	X	X	
	Numéro du règlement									
Entrée en vigueur (date)										

Grille des spécifications

Numéro de zone: **H-501**
 Dominance d'usage: **H**



Saint-Constant

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

- 1) Habitation bifamiliale.
- 2) Voir les dispositions particulières prévues au Chapitre 12 du présent règlement, Sous-section 12.7.20, applicables à la présente zone.
- 3) Voir le Chapitre 13 du présent règlement, Section 13.7, Dispositions relatives aux zones de niveau sonore élevé aux abords du réseau ferroviaire, Article 1494, alinéa 2) Ligne principale 300 mètres.

USAGES	Habitation	unifamiliale	H-1	X	X						
		bi et trifamiliale	H-2								
		multifamiliale de 4 à 8 logements	H-3								
		multifamiliale de 9 logements et plus	H-4								
		maison mobile	H-5								
		collective	H-6								
	Commerce	détail et services de proximité	C-1								
		détail local	C-2								
		service professionnels spécialisés	C-3								
		hébergement et restauration	C-4								
		divertissement et activités récréotourist.	C-5								
		détail et services contraignants	C-6								
		débit d'essence	C-7								
		vente et services reliés à l'automobile	C-8								
		artériel	C-9								
		gros	C-10								
		lourd et activité para-industrielle	C-11								
	Industrie	prestige	I-1								
		légère	I-2								
		lourde	I-3								
		extractive	I-4								
	Institutionnel	parc, terrain de jeux et espace naturel	P-1								
institutionnel et administratif		P-2									
communautaire		P-3									
infrastructure et équipement		P-4									
Agricole	culture du sol	A-1									
	élevage	A-2									
	élevage en réclusion	A-3									
Cons.	conservation	CO-1									
	récréation	CO-2									
Permis/ exclus	usages spécifiquement permis				(1)						
	usages spécifiquement exclus										
BÂTIMENT	Structure	isolée		X	X	X					
		jumelée									
		contiguë									
	Marges	avant (m)	min.	7,6	7,6	7,6					
		latérale (m)	min.	1,5	1,5	1,5					
		latérales totales (m)	min.	5	5	5,5					
		arrière (m)	min.	7	7	7					
	Dimension	largeur (m)	min.	7,3	6,7	6,7					
		hauteur (étages)	min.	1	2	1,5					
		hauteur (étages)	max.	1,5	2	2					
		hauteur (m)	min.								
hauteur (m)		max.	8	10	10						
superficie totale de plancher (m ²)		min.	85	100	100						
nombre d'unités de logement/bâtiment		max.									
catégorie d'entreposage extérieur autorisé											
projet intégré			(3)	(3)	(3)						
TERRAIN	largeur (m)	min.	14	14	15,5						
	profondeur (m)	min.	27	27	27						
	superficie (m ²)	min.	400	400	420						
DIVERS	Dispositions particulières		(2,3)	(2, 3)	(2, 3)						
	P.A.E.										
	P.I.I.A.										
	Numéro du règlement										
	Entrée en vigueur (date)										

Grille des spécifications

Numéro de zone:

H-502

Dominance d'usage:

H



Saint-Constant

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

- 1) Pour tout usage unifamilial isolé de deux (2) étages érigé sur un terrain contiguë en tout ou en partie à l'emprise de la voie ferrée, la largeur minimale du terrain est de 12,3 mètres au lieu de 14 mètres et la superficie minimale de terrain est de 350 mètres carrés au lieu de 400 mètres carrés.
- 2) Voir le Chapitre 13 du présent règlement, Section 13.7 Dispositions relatives aux zones de niveau sonore élevé aux abords du réseau ferroviaire, Article 1494, alinéa 2) Ligne principale 300 mètres.

USAGES	Description	Code	X		X					
Habitat	unifamiliale	H-1	X	X						
	bi et trifamiliale	H-2								
	multifamiliale de 4 à 8 logements	H-3								
	multifamiliale de 9 logements et plus	H-4								
	maison mobile	H-5								
	collective	H-6								
Commerce	détail et services de proximité	C-1								
	détail local	C-2								
	service professionnels spécialisés	C-3								
	hébergement et restauration	C-4								
	divertissement et activités récréotourist.	C-5								
	détail et services contraignants	C-6								
	débit d'essence	C-7								
	vente et services reliés à l'automobile	C-8								
	artériel	C-9								
	gros	C-10								
	lourd et activité para-industrielle	C-11								
Industrie	prestige	I-1								
	légère	I-2								
	lourde	I-3								
	extractive	I-4								
Institutionnel	parc, terrain de jeux et espace naturel	P-1								
	institutionnel et administratif	P-2								
	communautaire	P-3								
	infrastructure et équipement	P-4								
Agricole	culture du sol	A-1								
	élevage	A-2								
	élevage en réclusion	A-3								
Cons.	conservation	CO-1								
	récréation	CO-2								
Permis/ exclus	usages spécifiquement permis									
	usages spécifiquement exclus									
BÂTIMENT	Structure	isolée		X	X					
		jumelée								
		contiguë								
	Marges	avant (m)	min.	7	7					
		latérale (m)	min.	1,5	1,5					
		latérales totales (m)	min.	5	5					
		arrière (m)	min.	7	7					
	Dimension	largeur (m)	min.	7,3	6,7					
		hauteur (étages)	min.	1	2					
		hauteur (étages)	max.	1,5	2					
		hauteur (m)	min.							
		hauteur (m)	max.	8	10					
		superficie totale de plancher (m ²)	min.	85	100					
nombre d'unités de logement/bâtiment	max.									
catégorie d'entreposage extérieur autorisé										
projet intégré										
TERRAIN	largeur (m)	min.	14 (1)	14 (1)						
	profondeur (m)	min.	27	27						
	superficie (m ²)	min.	400 (1)	400 (1)						
DIVERS	Dispositions particulières		(2)	(2)						
	P.A.E.									
	P.I.I.A.									
	Numéro du règlement									
	Entrée en vigueur (date)									

Grille des spécifications

Numéro de zone: **H-504**

Dominance d'usage: **H**



DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

- 1) Voir le Chapitre 13 du présent règlement, Section 13.7 Dispositions relatives aux zones de niveau sonore élevé aux abords du réseau ferroviaire, Article 1494, alinéas 1) Triage ferroviaire 1000 mètres et 2) Ligne principale 300 mètres.

USAGES	Catégorie	Code	Zones				Autres					
			H-504	H	Autres	Autres	Autres	Autres				
Habitat	unifamiliale	H-1	X	X								
	bi et trifamiliale	H-2										
	multifamiliale de 4 à 8 logements	H-3										
	multifamiliale de 9 logements et plus	H-4										
	maison mobile	H-5										
	collective	H-6										
	Commerce	détail et services de proximité	C-1									
		détail local	C-2									
		service professionnels spécialisés	C-3									
		hébergement et restauration	C-4									
		divertissement et activités récréotourist.	C-5									
détail et services contraignants		C-6										
débit d'essence		C-7										
vente et services reliés à l'automobile		C-8										
artériel		C-9										
gros		C-10										
lourd et activité para-industrielle		C-11										
Industrie	prestige	I-1										
	légère	I-2										
	lourde	I-3										
	extractive	I-4										
Institutionnel	parc, terrain de jeux et espace naturel	P-1										
	institutionnel et administratif	P-2										
	communautaire	P-3										
	infrastructure et équipement	P-4										
Agricole	culture du sol	A-1										
	élevage	A-2										
	élevage en réclusion	A-3										
Cons.	conservation	CO-1										
	récréation	CO-2										
Permis/exclus	usages spécifiquement permis											
	usages spécifiquement exclus											
BÂTIMENT	Structure	isolée		X	X							
		jumelée										
		contiguë										
	Marges	avant (m)	min.	7,6	7,6							
		latérale (m)	min.	1,5	1,5							
		latérales totales (m)	min.	5	5							
		arrière (m)	min.	7	7							
	Dimension	largeur (m)	min.	7,4	7,4							
		hauteur (étages)	min.	1	2							
		hauteur (étages)	max.	1,5	2							
		hauteur (m)	min.	5,5	6							
hauteur (m)		max.	7	9,2								
superficie totale de plancher (m ²)		min.	85	100								
nombre d'unités de logement/bâtiment	max.											
catégorie d'entreposage extérieur autorisé												
projet intégré												
TERRAIN	largeur (m)	min.	14	14								
	profondeur (m)	min.	27	27								
	superficie (m ²)	min.	420	420								
DIVERS	Dispositions particulières		(1)	(1)								
	P.P.U.		X	X								
	P.A.E.											
	P.I.I.A.		X	X								
	Numéro du règlement											
	Entrée en vigueur (date)											

Grille des spécifications

Numéro de zone: **H-508**

Dominance d'usage: **H**



DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

- 1) Voir le Chapitre 13 du présent règlement, Section 13.7 Dispositions relatives aux zones de niveau sonore élevé aux abords du réseau ferroviaire, Article 1494, alinéas 1) Triage ferroviaire 1000 mètres et 2) Ligne principale 300 mètres.

USAGES	Description	Code	X		X								
Habitat	unifamiliale	H-1	X	X									
	bi et trifamiliale	H-2											
	multifamiliale de 4 à 8 logements	H-3											
	multifamiliale de 9 logements et plus	H-4											
	maison mobile	H-5											
	collective	H-6											
Commerce	détail et services de proximité	C-1											
	détail local	C-2											
	service professionnels spécialisés	C-3											
	hébergement et restauration	C-4											
	divertissement et activités récréotourist.	C-5											
	détail et services contraignants	C-6											
	débit d'essence	C-7											
	vente et services reliés à l'automobile	C-8											
	artériel	C-9											
	gros	C-10											
	lourd et activité para-industrielle	C-11											
Industrie	prestige	I-1											
	légère	I-2											
	lourde	I-3											
	extractive	I-4											
Institutionnel	parc, terrain de jeux et espace naturel	P-1											
	institutionnel et administratif	P-2											
	communautaire	P-3											
	infrastructure et équipement	P-4											
Agricole	culture du sol	A-1											
	élevage	A-2											
	élevage en réclusion	A-3											
Cons.	conservation	CO-1											
	récréation	CO-2											
Permis/ exclus	usages spécifiquement permis												
	usages spécifiquement exclus												
BÂTIMENT	Structure	isolée		X	X								
		jumelée											
		contiguë											
	Marges	avant (m)	min.	7,6	7,6								
		latérale (m)	min.	1,5	1,5								
		latérales totales (m)	min.	5	5								
		arrière (m)	min.	7	7								
	Dimension	largeur (m)	min.	7,3	6,7								
		hauteur (étages)	min.	1	2								
		hauteur (étages)	max.	1,5	2								
		hauteur (m)	min.	5,5	6								
		hauteur (m)	max.	8	10								
		superficie totale de plancher (m ²)	min.	76	100								
nombre d'unités de logement/bâtiment	max.												
catégorie d'entreposage extérieur autorisé													
projet intégré													
TERRAIN	largeur (m)	min.	13	13									
	profondeur (m)	min.	27	27									
	superficie (m ²)	min.	350	350									
DIVERS	Dispositions particulières		(1)	(1)									
	P.P.U		X	X									
	P.A.E.												
	P.I.I.A.		X	X									
	Numéro du règlement												
	Entrée en vigueur (date)												

Grille des spécifications

Numéro de zone: **H-509**

Dominance d'usage: **H**



Saint-Constant

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

- 1) Voir le Chapitre 13 du présent règlement, Section 13.7 Dispositions relatives aux zones de niveau sonore élevé aux abords du réseau ferroviaire, Article 1494, alinéas 1) Triage ferroviaire 1000 mètres et 2) Ligne principale 300 mètres.

USAGES	Catégorie	Code	Zones				Autres								
			H-509	H-509	H-509	H-509	H-509	H-509	H-509	H-509					
Habitat	unifamiliale	H-1	X	X											
	bi et trifamiliale	H-2													
	multifamiliale de 4 à 8 logements	H-3													
	multifamiliale de 9 logements et plus	H-4													
	maison mobile	H-5													
	collective	H-6													
	Commerce	détail et services de proximité	C-1												
		détail local	C-2												
		service professionnels spécialisés	C-3												
		hébergement et restauration	C-4												
		divertissement et activités récréotourist.	C-5												
détail et services contraignants		C-6													
débit d'essence		C-7													
vente et services reliés à l'automobile		C-8													
artériel		C-9													
gros		C-10													
lourd et activité para-industrielle		C-11													
Industrie	prestige	I-1													
	légère	I-2													
	lourde	I-3													
	extractive	I-4													
Institutionnel	parc, terrain de jeux et espace naturel	P-1													
	institutionnel et administratif	P-2													
	communautaire	P-3													
	infrastructure et équipement	P-4													
Agricole	culture du sol	A-1													
	élevage	A-2													
	élevage en réclusion	A-3													
Cons.	conservation	CO-1													
	récréation	CO-2													
Permis/ exclus	usages spécifiquement permis														
	usages spécifiquement exclus														
BÂTIMENT	Structure	isolée		X	X										
		jumelée													
		contiguë													
	Marges	avant (m)	min.	7,6	7,6										
		latérale (m)	min.	1,5	1,5										
		latérales totales (m)	min.	5	5										
		arrière (m)	min.	7	7										
	Dimension	largeur (m)	min.	7,4	7,4										
		hauteur (étages)	min.	1	2										
		hauteur (étages)	max.	1,5	2										
		hauteur (m)	min.	5,5	6										
hauteur (m)		max.	8	9,2											
superficie totale de plancher (m ²)		min.	100	120											
nombre d'unités de logement/bâtiment	max.														
catégorie d'entreposage extérieur autorisé															
projet intégré															
TERRAIN	largeur (m)	min.	14	14											
	profondeur (m)	min.	27	27											
	superficie (m ²)	min.	420	420											
DIVERS	Dispositions particulières		(1)	(1)											
	P.P.U.		X	X											
	P.A.E.														
	P.I.I.A.		X	X											
	Numéro du règlement														
	Entrée en vigueur (date)														

Grille des spécifications

Numéro de zone: **H-510**

Dominance d'usage: **H**



Saint-Constant

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

- 1) Voir les dispositions particulières prévues au Chapitre 12 du présent règlement, Sous-section 12.7.14, applicables à la présente zone.

USAGES	Description	Code	X		X						
Habitat	unifamiliale	H-1									
	bi et trifamiliale	H-2	X	X							
	multifamiliale de 4 à 8 logements	H-3									
	multifamiliale de 9 logements et plus	H-4									
	maison mobile	H-5									
	collective	H-6									
	Commerce	détail et services de proximité	C-1								
		détail local	C-2								
		service professionnels spécialisés	C-3								
		hébergement et restauration	C-4								
		divertissement et activités récréotourist.	C-5								
détail et services contraignants		C-6									
débit d'essence		C-7									
vente et services reliés à l'automobile		C-8									
artériel		C-9									
gros		C-10									
lourd et activité para-industrielle		C-11									
Industrie	prestige	I-1									
	légère	I-2									
	lourde	I-3									
	extractive	I-4									
Institutionnel	parc, terrain de jeux et espace naturel	P-1									
	institutionnel et administratif	P-2									
	communautaire	P-3									
	infrastructure et équipement	P-4									
Agricole	culture du sol	A-1									
	élevage	A-2									
	élevage en réclusion	A-3									
Cons.	conservation	CO-1									
	récréation	CO-2									
Permis/ exclus	usages spécifiquement permis										
	usages spécifiquement exclus										
BÂTIMENT	Structure	isolée		X	X						
		jumelée									
		contiguë									
	Marges	avant (m)	min.	6,5	6,5						
		latérale (m)	min.	2	2						
		latérales totales (m)	min.	4	4						
		arrière (m)	min.	9,1	9,1						
	Dimension	largeur (m)	min.	7,9	7,9						
		hauteur (étages)	min.	1,5	1						
		hauteur (étages)	max.	2,5	3						
		hauteur (m)	min.								
hauteur (m)		max.	12	12							
superficie totale de plancher (m ²)		min.	120	150							
nombre d'unités de logement/bâtiment	max.										
catégorie d'entreposage extérieur autorisé											
projet intégré											
TERRAIN	largeur (m)	min.	15	15							
	profondeur (m)	min.	38	38							
	superficie (m ²)	min.	603	603							
DIVERS	Dispositions particulières		(1)	(1)							
	P.A.E.										
	P.I.I.A.		X	X							
	Numéro du règlement										
Entrée en vigueur (date)											

Grille des spécifications

Numéro de zone: **H-511**
 Dominance d'usage: **H**



DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

- 1) Voir Article 141 du présent règlement concernant l'égouttement des eaux.

USAGES	Habitat	unifamiliale	H-1	X	X							
		bi et trifamiliale	H-2									
		multifamiliale de 4 à 8 logements	H-3									
		multifamiliale de 9 logements et plus	H-4									
		maison mobile	H-5									
		collective	H-6									
	Commerce	détail et services de proximité	C-1									
		détail local	C-2									
		service professionnels spécialisés	C-3									
		hébergement et restauration	C-4									
		divertissement et activités récréotourist.	C-5									
		détail et services contraignants	C-6									
		débit d'essence	C-7									
		vente et services reliés à l'automobile	C-8									
		artériel	C-9									
		gros	C-10									
		lourd et activité para-industrielle	C-11									
	Industrie	prestige	I-1									
		légère	I-2									
		lourde	I-3									
		extractive	I-4									
Institutionnel	parc, terrain de jeux et espace naturel	P-1										
	institutionnel et administratif	P-2										
	communautaire	P-3										
	infrastructure et équipement	P-4										
Agricole	culture du sol	A-1										
	élevage	A-2										
	élevage en réclusion	A-3										
Cons.	conservation	CO-1										
	récréation	CO-2										
Permis/ exclus	usages spécifiquement permis											
	usages spécifiquement exclus											
BÂTIMENT	Structure	isolée		X	X							
		jumelée										
		contiguë										
	Marges	avant (m)	min.	7	7							
		latérale (m)	min.	1,5	1,5							
		latérales totales (m)	min.	5	5							
		arrière (m)	min.	7	7							
	Dimension	largeur (m)	min.	7,3	6,7							
		hauteur (étages)	min.	1	2							
		hauteur (étages)	max.	1,5	2							
		hauteur (m)	min.	5,5	6							
hauteur (m)		max.	8	10								
superficie totale de plancher (m ²)		min.	80	100								
	nombre d'unités de logement/bâtiment	max.										
	catégorie d'entreposage extérieur autorisé											
	projet intégré											
TERRAIN	largeur (m)	min.	14	14								
	profondeur (m)	min.	27	27								
	superficie (m ²)	min.	400	400								
DIVERS	Dispositions particulières		(1)	(1)								
	P.A.E.											
	P.I.I.A.											
	Numéro du règlement											
	Entrée en vigueur (date)											

Grille des spécifications

Numéro de zone: **H-513**

Dominance d'usage: **H**



DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

USAGES	Habitation	unifamiliale	H-1	X	X																
		bi et trifamiliale	H-2																		
		multifamiliale de 4 à 8 logements	H-3																		
		multifamiliale de 9 logements et plus	H-4																		
		maison mobile	H-5																		
		collective	H-6																		
	Commerce	détail et services de proximité	C-1																		
		détail local	C-2																		
		service professionnels spécialisés	C-3																		
		hébergement et restauration	C-4																		
		divertissement et activités récréotourist.	C-5																		
		détail et services contraignants	C-6																		
débit d'essence		C-7																			
vente et services reliés à l'automobile		C-8																			
artériel		C-9																			
gros		C-10																			
lourd et activité para-industrielle		C-11																			
Industrie	prestige	I-1																			
	légère	I-2																			
	lourde	I-3																			
	extractive	I-4																			
Institutionnel	parc, terrain de jeux et espace naturel	P-1																			
	institutionnel et administratif	P-2																			
	communautaire	P-3																			
	infrastructure et équipement	P-4																			
Agricole	culture du sol	A-1																			
	élevage	A-2																			
	élevage en réclusion	A-3																			
Cons.	conservation	CO-1																			
	récréation	CO-2																			
Permis/ exclus	usages spécifiquement permis																				
	usages spécifiquement exclus																				
BÂTIMENT	Structure	isolée		X	X																
		jumelée																			
		contiguë																			
	Marges	avant (m)	min.	7	7																
		latérale (m)	min.	1,5	1,5																
		latérales totales (m)	min.	5	5																
		arrière (m)	min.	7	7																
	Dimension	largeur (m)	min.	7,3	6,7																
		hauteur (étages)	min.	1	2																
		hauteur (étages)	max.	1,5	2																
		hauteur (m)	min.	5,5	6																
hauteur (m)		max.	8	10																	
superficie totale de plancher (m ²)		min.	85	100																	
nombre d'unités de logement/bâtiment	max.																				
catégorie d'entreposage extérieur autorisé																					
projet intégré																					
TERRAIN	largeur (m)	min.	14	14																	
	profondeur (m)	min.	27	27																	
	superficie (m ²)	min.	400	400																	
DIVERS	Dispositions particulières																				
	P.A.E.																				
	P.I.I.A.																				
	Numéro du règlement																				
	Entrée en vigueur (date)																				

Grille des spécifications

Numéro de zone: **H-514**
 Dominance d'usage: **H**



DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

- 1) Voir Article 141 du présent règlement concernant l'égouttement des eaux.

USAGES	Habitat	unifamiliale	H-1	X																	
		bi et trifamiliale	H-2																		
		multifamiliale de 4 à 8 logements	H-3																		
		multifamiliale de 9 logements et plus	H-4																		
		maison mobile	H-5																		
		collective	H-6																		
	Commerce	détail et services de proximité	C-1																		
		détail local	C-2																		
		service professionnels spécialisés	C-3																		
		hébergement et restauration	C-4																		
		divertissement et activités récréotourist.	C-5																		
		détail et services contraignants	C-6																		
		débit d'essence	C-7																		
		vente et services reliés à l'automobile	C-8																		
		artériel	C-9																		
		gros	C-10																		
		lourd et activité para-industrielle	C-11																		
	Industrie	prestige	I-1																		
		légère	I-2																		
		lourde	I-3																		
extractive		I-4																			
Institutionnel	parc, terrain de jeux et espace naturel	P-1																			
	institutionnel et administratif	P-2																			
	communautaire	P-3																			
	infrastructure et équipement	P-4																			
Agricole	culture du sol	A-1																			
	élevage	A-2																			
	élevage en réclusion	A-3																			
Cons.	conservation	CO-1																			
	récréation	CO-2																			
Permis/ exclus	usages spécifiquement permis																				
	usages spécifiquement exclus																				
BÂTIMENT	Structure	isolée		X																	
		jumelée																			
		contiguë																			
	Marges	avant (m)	min.	7																	
		latérale (m)	min.	1,5																	
		latérales totales (m)	min.	3																	
		arrière (m)	min.	7																	
	Dimension	largeur (m)	min.	7,3																	
		hauteur (étages)	min.	1																	
		hauteur (étages)	max.	1																	
		hauteur (m)	min.	5,5																	
hauteur (m)		max.	7,4																		
superficie totale de plancher (m ²)		min.	85																		
nombre d'unités de logement/bâtiment	max.																				
catégorie d'entreposage extérieur autorisé																					
projet intégré																					
TERRAIN	largeur (m)	min.	14																		
	profondeur (m)	min.	27																		
	superficie (m ²)	min.	400																		
DIVERS	Dispositions particulières		(1)																		
	P.P.U.		X																		
	P.A.E.																				
	P.I.I.A.		X																		
	Numéro du règlement																				
	Entrée en vigueur (date)																				

Grille des spécifications

Numéro de zone: **H-515**

Dominance d'usage: **H**



DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

- 1) Voir le Chapitre 13 du présent règlement, Section 13.7 Dispositions relatives aux zones de niveau sonore élevé aux abords du réseau ferroviaire, Article 1494, alinéas 1) Triage ferroviaire 1000 mètres et 2) Ligne principale 300 mètres.

USAGES	Description	Code	Spécifications																
			1	2	3	4	5	6	7										
Habitat	unifamiliale	H-1	X	X															
	bi et trifamiliale	H-2																	
	multifamiliale de 4 à 8 logements	H-3																	
	multifamiliale de 9 logements et plus	H-4																	
	maison mobile	H-5																	
	collective	H-6																	
	Commerce	détail et services de proximité	C-1																
		détail local	C-2																
		service professionnels spécialisés	C-3																
		hébergement et restauration	C-4																
		divertissement et activités récréotourist.	C-5																
détail et services contraignants		C-6																	
débit d'essence		C-7																	
vente et services reliés à l'automobile		C-8																	
artériel		C-9																	
gros		C-10																	
lourd et activité para-industrielle		C-11																	
Industrie	prestige	I-1																	
	légère	I-2																	
	lourde	I-3																	
	extractive	I-4																	
Institutionnel	parc, terrain de jeux et espace naturel	P-1																	
	institutionnel et administratif	P-2																	
	communautaire	P-3																	
	infrastructure et équipement	P-4																	
Agricole	culture du sol	A-1																	
	élevage	A-2																	
	élevage en réclusion	A-3																	
Cons.	conservation	CO-1																	
	récréation	CO-2																	
Permis/exclus	usages spécifiquement permis																		
	usages spécifiquement exclus																		
BÂTIMENT	Structure	isolée		X	X														
		jumelée																	
		contiguë																	
	Marges	avant (m)	min.	7,5	7,5														
		latérale (m)	min.	1,5	1,5														
		latérales totales (m)	min.	5	5														
		arrière (m)	min.	7	7														
	Dimension	largeur (m)	min.	7,4	7,4														
		hauteur (étages)	min.	1,5	2														
		hauteur (étages)	max.	1,5	2														
		hauteur (m)	min.	5,5	6														
hauteur (m)		max.	8	9,2															
superficie totale de plancher (m ²)		min.	90	110															
nombre d'unités de logement/bâtiment	max.																		
catégorie d'entreposage extérieur autorisé																			
projet intégré																			
TERRAIN	largeur (m)	min.	14	14															
	profondeur (m)	min.	27	27															
	superficie (m ²)	min.	420	420															
DIVERS	Dispositions particulières		(1)	(1)															
	P.P.U.		X	X															
	P.A.E.																		
	P.I.I.A.		X	X															
	Numéro du règlement																		
	Entrée en vigueur (date)																		

Grille des spécifications

Numéro de zone: **H-518**

Dominance d'usage: **H**



DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

- 1) Voir le Chapitre 13, Section 13.7, Dispositions relatives aux zones de niveau sonore élevé aux abords du réseau ferroviaire, Article 1494 alinéa 1) Triage ferroviaire 1000 mètres .

USAGES	Catégorie	Code	Spécifications							
			1	2	3	4				
Habitat	unifamiliale	H-1	X	X						
	bi et trifamiliale	H-2								
	multifamiliale de 4 à 8 logements	H-3								
	multifamiliale de 9 logements et plus	H-4								
	maison mobile	H-5								
	collective	H-6								
	Commerce	détail et services de proximité	C-1							
		détail local	C-2							
		service professionnels spécialisés	C-3							
		hébergement et restauration	C-4							
		divertissement et activités récréotourist.	C-5							
détail et services contraignants		C-6								
débit d'essence		C-7								
vente et services reliés à l'automobile		C-8								
artériel		C-9								
gros		C-10								
lourd et activité para-industrielle		C-11								
Industrie	prestige	I-1								
	légère	I-2								
	lourde	I-3								
	extractive	I-4								
Institutionnel	parc, terrain de jeux et espace naturel	P-1								
	institutionnel et administratif	P-2								
	communautaire	P-3								
	infrastructure et équipement	P-4								
Agricole	culture du sol	A-1								
	élevage	A-2								
	élevage en réclusion	A-3								
Cons.	conservation	CO-1								
	récréation	CO-2								
Permis/ exclus	usages spécifiquement permis									
	usages spécifiquement exclus									
BÂTIMENT	Structure	isolée	X	X						
		jumelée								
		contiguë								
	Marges	avant (m)	min.	7,5	7,5					
		latérale (m)	min.	1,5	1,5					
		latérales totales (m)	min.	5	5					
		arrière (m)	min.	7	7					
	Dimension	largeur (m)	min.	7,4	7,4					
		hauteur (étages)	min.	1	2					
		hauteur (étages)	max.	1,5	2					
		hauteur (m)	min.	5,5	6					
hauteur (m)		max.	8	9,2						
superficie totale de plancher (m ²)		min.	85	100						
nombre d'unités de logement/bâtiment	max.									
catégorie d'entreposage extérieur autorisé										
projet intégré										
TERRAIN	largeur (m)	min.	14	14						
	profondeur (m)	min.	27	27						
	superficie (m ²)	min.	420	420						
DIVERS	Dispositions particulières		(1)	(1)						
	P.P.U		X	X						
	P.A.E.									
	P.I.I.A.		X	X						
	Numéro du règlement									
	Entrée en vigueur (date)									

Grille des spécifications

Numéro de zone: **H-519**

Dominance d'usage: **H**



Saint-Constant

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

- 1) Voir le Chapitre 13, Section 13.7, Dispositions relatives aux zones de niveau sonore élevé aux abords du réseau ferroviaire, Article 1494 alinéa 1) Triage ferroviaire 1000 mètres.

USAGES	Catégorie	Description	Code	Spécifications												
				1	2	3	4	5	6	7						
Habitat	Habitat	unifamiliale	H-1													
		bi et trifamiliale	H-2	X												
		multifamiliale de 4 à 8 logements	H-3													
		multifamiliale de 9 logements et plus	H-4													
		maison mobile	H-5													
		collective	H-6													
	Commerce	Commerce	détail et services de proximité	C-1												
			détail local	C-2												
			service professionnels spécialisés	C-3												
			hébergement et restauration	C-4												
			divertissement et activités récréotourist.	C-5												
détail et services contraignants			C-6													
débit d'essence			C-7													
vente et services reliés à l'automobile			C-8													
artériel			C-9													
gros			C-10													
lourd et activité para-industrielle			C-11													
Industrie	Industrie	prestige	I-1													
		légère	I-2													
		lourde	I-3													
		extractive	I-4													
Institutionnel	Institutionnel	parc, terrain de jeux et espace naturel	P-1													
		institutionnel et administratif	P-2													
		communautaire	P-3													
		infrastructure et équipement	P-4													
Agricole	Agricole	culture du sol	A-1													
		élevage	A-2													
		élevage en réclusion	A-3													
Cons.	Cons.	conservation	CO-1													
		récréation	CO-2													
Permis/ exclus	Permis/ exclus	usages spécifiquement permis														
		usages spécifiquement exclus														
BÂTIMENT	Structure	isolée		X												
		jumelée														
		contiguë														
	Marges	Marges	avant (m)	min.	7,6											
			latérale (m)	min.	2											
			latérales totales (m)	min.	5											
			arrière (m)	min.	9,2											
	Dimension	Dimension	largeur (m)	min.	7,4											
			hauteur (étages)	min.	2											
			hauteur (étages)	max.	2,5											
			hauteur (m)	min.	6											
hauteur (m)			max.	11												
superficie totale de plancher (m ²)			min.	120												
catégorie d'entreposage extérieur autorisé	catégorie d'entreposage extérieur autorisé	nombre d'unités de logement/bâtiment	max.													
TERRAIN	TERRAIN	largeur (m)	min.	16												
		profondeur (m)	min.	30												
		superficie (m ²)	min.	480												
DIVERS	DIVERS	Dispositions particulières	(1)													
		P.P.U.	X													
		P.A.E.														
		P.I.I.A.	X													
		Numéro du règlement														
		Entrée en vigueur (date)														

Grille des spécifications

Numéro de zone: **H-520**

Dominance d'usage: **H**



Saint-Constant

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

- 1) Voir le Chapitre 13, Section 13.7, Dispositions relatives aux zones de niveau sonore élevé aux abords du réseau ferroviaire, Article 1494 alinéa 1) Triage ferroviaire 1000 mètres.

USAGES	Catégorie	Description	Code	Spécifications				
				1	2	3	4	
Habitat	Habitat	unifamiliale	H-1					
		bi et trifamiliale	H-2	X	X			
		multifamiliale de 4 à 8 logements	H-3					
		multifamiliale de 9 logements et plus	H-4					
		maison mobile	H-5					
		collective	H-6					
	Commerce	Commerce	détail et services de proximité	C-1				
			détail local	C-2				
			service professionnels spécialisés	C-3				
			hébergement et restauration	C-4				
			divertissement et activités récréotourist.	C-5				
détail et services contraignants			C-6					
débit d'essence			C-7					
vente et services reliés à l'automobile			C-8					
artériel			C-9					
gros			C-10					
lourd et activité para-industrielle			C-11					
Industrie	Industrie	prestige	I-1					
		légère	I-2					
		lourde	I-3					
		extractive	I-4					
Institutionnel	Institutionnel	parc, terrain de jeux et espace naturel	P-1					
		institutionnel et administratif	P-2					
		communautaire	P-3					
		infrastructure et équipement	P-4					
Agricole	Agricole	culture du sol	A-1					
		élevage	A-2					
		élevage en réclusion	A-3					
Cons.	Cons.	conservation	CO-1					
		récréation	CO-2					
Permis/ exclus	Permis/ exclus	usages spécifiquement permis						
		usages spécifiquement exclus						
BÂTIMENT	Structure	isolée		X				
		jumelée			X			
		contiguë						
	Marges	Marges	avant (m)	min.	7,6	7,6		
			latérale (m)	min.	2	0		
			latérales totales (m)	min.	5	3,9		
			arrière (m)	min.	7	7		
	Dimension	Dimension	largeur (m)	min.	7,4	6		
			hauteur (étages)	min.	2	2		
			hauteur (étages)	max.	2,5	2,5		
			hauteur (m)	min.	6	6		
hauteur (m)			max.	11	11			
superficie totale de plancher (m ²)			min.	200	200			
nombre d'unités de logement/bâtiment	max.							
catégorie d'entreposage extérieur autorisé								
projet intégré								
TERRAIN	TERRAIN	largeur (m)	min.	16	15			
		profondeur (m)	min.	30	27			
		superficie (m ²)	min.	480	405			
DIVERS	DIVERS	Dispositions particulières		(1)	(1)			
		P.P.U	X	X				
		P.A.E.						
		P.I.I.A.	X	X				
		Numéro du règlement						
		Entrée en vigueur (date)						

Grille des spécifications

Numéro de zone: **H-522**

Dominance d'usage: **H**



DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

- 1) Voir le Chapitre 13, Section 13.7, Dispositions relatives aux zones de niveau sonore élevé aux abords du réseau ferroviaire, Article 1494 alinéa 1) Triage ferroviaire 1000 mètres.

USAGES	Habitat	unifamiliale	H-1	X	X						
		bi et trifamiliale	H-2								
		multifamiliale de 4 à 8 logements	H-3								
		multifamiliale de 9 logements et plus	H-4								
		maison mobile	H-5								
		collective	H-6								
	Commerce	détail et services de proximité	C-1								
		détail local	C-2								
		service professionnels spécialisés	C-3								
		hébergement et restauration	C-4								
		divertissement et activités récréotourist.	C-5								
		détail et services contraignants	C-6								
		débit d'essence	C-7								
		vente et services reliés à l'automobile	C-8								
		artériel	C-9								
		gros	C-10								
		lourd et activité para-industrielle	C-11								
	Industrie	prestige	I-1								
		légère	I-2								
		lourde	I-3								
		extractive	I-4								
Institutionnel	parc, terrain de jeux et espace naturel	P-1									
	institutionnel et administratif	P-2									
	communautaire	P-3									
	infrastructure et équipement	P-4									
Agricole	culture du sol	A-1									
	élevage	A-2									
	élevage en réclusion	A-3									
Cons.	conservation	CO-1									
	récréation	CO-2									
Permis/ exclus	usages spécifiquement permis										
	usages spécifiquement exclus										
BÂTIMENT	Structure	isolée		X	X						
		jumelée									
		contiguë									
	Marges	avant (m)	min.	7,6	7,6						
		latérale (m)	min.	1,5	1,5						
		latérales totales (m)	min.	5	5						
		arrière (m)	min.	7	7						
	Dimension	largeur (m)	min.	7,4	7,4						
		hauteur (étages)	min.	1	2						
		hauteur (étages)	max.	1,5	2						
		hauteur (m)	min.	5,5	6						
hauteur (m)		max.	8	9,2							
superficie totale de plancher (m ²)		min.	85	100							
nombre d'unités de logement/bâtiment	max.										
catégorie d'entreposage extérieur autorisé											
projet intégré											
TERRAIN	largeur (m)	min.	14	14							
	profondeur (m)	min.	27	27							
	superficie (m ²)	min.	420	420							
DIVERS	Dispositions particulières		(1)	(1)							
	P.P.U.		X	X							
	P.A.E.										
	P.I.I.A.		X	X							
	Numéro du règlement										
Entrée en vigueur (date)											

Grille des spécifications

Numéro de zone: **H-526**

Dominance d'usage: **H**



DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

- 1) Voir le Chapitre 13, Section 13.7, Dispositions relatives aux zones de niveau sonore élevé aux abords du réseau ferroviaire, Article 1494 alinéa 1) Triage ferroviaire 1000 mètres.

USAGES	Habitat	unifamiliale	H-1		X							
		bi et trifamiliale	H-2	X								
		multifamiliale de 4 à 8 logements	H-3									
		multifamiliale de 9 logements et plus	H-4									
		maison mobile	H-5									
		collective	H-6									
	Commerce	détail et services de proximité	C-1									
		détail local	C-2									
		service professionnels spécialisés	C-3									
		hébergement et restauration	C-4									
		divertissement et activités récréotourist.	C-5									
		détail et services contraignants	C-6									
		débit d'essence	C-7									
		vente et services reliés à l'automobile	C-8									
		artériel	C-9									
		gros	C-10									
		lourd et activité para-industrielle	C-11									
	Industrie	prestige	I-1									
		légère	I-2									
		lourde	I-3									
		extractive	I-4									
	Institutionnel	parc, terrain de jeux et espace naturel	P-1									
		institutionnel et administratif	P-2									
		communautaire	P-3									
infrastructure et équipement		P-4										
Agricole	culture du sol	A-1										
	élevage	A-2										
	élevage en réclusion	A-3										
Cons.	conservation	CO-1										
	récréation	CO-2										
Permis/ exclus	usages spécifiquement permis											
	usages spécifiquement exclus											
BÂTIMENT	Structure	isolée		X	X							
		jumelée										
		contiguë										
	Marges	avant (m)	min.	7,6	7,6							
		latérale (m)	min.	2	1,5							
		latérales totales (m)	min.	5	5							
		arrière (m)	min.	9	7							
	Dimension	largeur (m)	min.	8	6,5							
		hauteur (étages)	min.	2	2							
		hauteur (étages)	max.	2,5	2							
		hauteur (m)	min.	6	6							
		hauteur (m)	max.	9,2	9,2							
		superficie totale de plancher (m ²)	min.	200	85							
nombre d'unités de logement/bâtiment		max.										
catégorie d'entreposage extérieur autorisé												
projet intégré												
TERRAIN	largeur (m)	min.	18	15								
	profondeur (m)	min.	27	27								
	superficie (m ²)	min.	510	405								
DIVERS	Dispositions particulières		(1)	(1)								
	P.P.U.		X	X								
	P.A.E.											
	P.I.I.A.		X	X								
	Numéro du règlement											
	Entrée en vigueur (date)											

Grille des spécifications

Numéro de zone: **H-529**

Dominance d'usage: **H**



Saint-Constant

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

USAGES	Habitation	unifamiliale	H-1	X	X							
		bi et trifamiliale	H-2									
		multifamiliale de 4 à 8 logements	H-3									
		multifamiliale de 9 logements et plus	H-4									
		maison mobile	H-5									
		collective	H-6									
	Commerce	détail et services de proximité	C-1									
		détail local	C-2									
		service professionnels spécialisés	C-3									
		hébergement et restauration	C-4									
		divertissement et activités récréotourist.	C-5									
		détail et services contraignants	C-6									
		débit d'essence	C-7									
		vente et services reliés à l'automobile	C-8									
		artériel	C-9									
		gros	C-10									
		lourd et activité para-industrielle	C-11									
	Industrie	prestige	I-1									
		légère	I-2									
		lourde	I-3									
		extractive	I-4									
	Institutionnel	parc, terrain de jeux et espace naturel	P-1									
		institutionnel et administratif	P-2									
		communautaire	P-3									
		infrastructure et équipement	P-4									
Agricole	culture du sol	A-1										
	élevage	A-2										
	élevage en réclusion	A-3										
Cons.	conservation	CO-1										
	récréation	CO-2										
Permis/ exclus	usages spécifiquement permis											
	usages spécifiquement exclus											

BÂTIMENT	Structure	isolée		X	X							
		jumelée										
		contiguë										
	Marges	avant (m)	min.	7,6	7,6							
		latérale (m)	min.	1,5	1,5							
		latérales totales (m)	min.	5	5							
		arrière (m)	min.	7	7							
	Dimension	largeur (m)	min.	8	8							
		hauteur (étages)	min.	1	2							
		hauteur (étages)	max.	1,5	2,5							
		hauteur (m)	min.	5,5	6							
		hauteur (m)	max.	8	9,2							
		superficie totale de plancher (m ²)	min.	85	100							
		nombre d'unités de logement/bâtiment	max.									
		catégorie d'entreposage extérieur autorisé										
	projet intégré											

TERRAIN	largeur (m)	min.	14	14							
	profondeur (m)	min.	27	27							
	superficie (m ²)	min.	420	420							

DIVERS	Dispositions particulières										
	P.A.E.										
	P.I.I.A.										
	Numéro du règlement										
	Entrée en vigueur (date)										

Grille des spécifications

Numéro de zone: **H-530**

Dominance d'usage: **H**



DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

USAGES	Habitat	unifamiliale	H-1	X																	
		bi et trifamiliale	H-2																		
		multifamiliale de 4 à 8 logements	H-3																		
		multifamiliale de 9 logements et plus	H-4																		
		maison mobile	H-5																		
		collective	H-6																		
	Commerce	détail et services de proximité	C-1																		
		détail local	C-2																		
		service professionnels spécialisés	C-3																		
		hébergement et restauration	C-4																		
		divertissement et activités récréotourist.	C-5																		
		détail et services contraignants	C-6																		
		débit d'essence	C-7																		
		vente et services reliés à l'automobile	C-8																		
		artériel	C-9																		
		gros	C-10																		
		lourd et activité para-industrielle	C-11																		
	Industrie	prestige	I-1																		
		légère	I-2																		
		lourde	I-3																		
		extractive	I-4																		
Institutionnel	parc, terrain de jeux et espace naturel	P-1																			
	institutionnel et administratif	P-2																			
	communautaire	P-3																			
	infrastructure et équipement	P-4																			
Agricole	culture du sol	A-1																			
	élevage	A-2																			
	élevage en réclusion	A-3																			
Cons.	conservation	CO-1																			
	récréation	CO-2																			
Permis/ exclus	usages spécifiquement permis																				
	usages spécifiquement exclus																				
BÂTIMENT	Structure	isolée																			
		jumelée	X																		
		contiguë																			
	Marges	avant (m)	min.	7,6																	
		latérale (m)	min.	0																	
		latérales totales (m)	min.	3,5																	
		arrière (m)	min.	7																	
	Dimension	largeur (m)	min.	7,4																	
		hauteur (étages)	min.	1																	
		hauteur (étages)	max.	1,5																	
		hauteur (m)	min.	5,5																	
		hauteur (m)	max.	8																	
		superficie totale de plancher (m ²)	min.	80																	
		nombre d'unités de logement/bâtiment	max.																		
catégorie d'entreposage extérieur autorisé																					
projet intégré																					
TERRAIN	largeur (m)	min.	12																		
	profondeur (m)	min.	27																		
	superficie (m ²)	min.	335																		
DIVERS	Dispositions particulières																				
	P.A.E.																				
	P.I.I.A.																				
	Numéro du règlement																				
	Entrée en vigueur (date)																				

Grille des spécifications

Numéro de zone: **H-532**

Dominance d'usage: **H**



DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

- 1) Voir le Chapitre 13, Section 13.7, Dispositions relatives aux zones de niveau sonore élevé aux abords du réseau ferroviaire, Article 1494 alinéa 1) Triage ferroviaire 1000 mètres.

USAGES	Catégorie	Description	Code	Spécifications																		
				1	2	3	4	5	6	7	8	9	10									
Habitat	Habitat	unifamiliale	H-1	X																		
		bi et trifamiliale	H-2																			
		multifamiliale de 4 à 8 logements	H-3																			
		multifamiliale de 9 logements et plus	H-4																			
		maison mobile	H-5																			
		collective	H-6																			
	Commerce	Commerce	détail et services de proximité	C-1																		
			détail local	C-2																		
			service professionnels spécialisés	C-3																		
			hébergement et restauration	C-4																		
			divertissement et activités récréotourist.	C-5																		
détail et services contraignants			C-6																			
débit d'essence			C-7																			
vente et services reliés à l'automobile			C-8																			
artériel			C-9																			
gros			C-10																			
lourd et activité para-industrielle			C-11																			
Industrie	Industrie	prestige	I-1																			
		légère	I-2																			
		lourde	I-3																			
		extractive	I-4																			
Institutionnel	Institutionnel	parc, terrain de jeux et espace naturel	P-1																			
		institutionnel et administratif	P-2																			
		communautaire	P-3																			
		infrastructure et équipement	P-4																			
Agricole	Agricole	culture du sol	A-1																			
		élevage	A-2																			
		élevage en réclusion	A-3																			
Cons.	Cons.	conservation	CO-1																			
		récréation	CO-2																			
Permis/exclus	Permis/exclus	usages spécifiquement permis																				
		usages spécifiquement exclus																				
BÂTIMENT	Structure	isolée		X																		
		jumelée																				
		contiguë																				
	Marges	Marges	avant (m)	min.	7,6																	
			latérale (m)	min.	1,5																	
			latérales totales (m)	min.	5																	
			arrière (m)	min.	7																	
	Dimension	Dimension	largeur (m)	min.	7,4																	
			hauteur (étages)	min.	1																	
			hauteur (étages)	max.	2																	
			hauteur (m)	min.	5,5																	
hauteur (m)			max.	9																		
superficie totale de plancher (m ²)			min.	85																		
nombre d'unités de logement/bâtiment			max.																			
catégorie d'entreposage extérieur autorisé																						
projet intégré																						
TERRAIN	TERRAIN	largeur (m)	min.	14																		
		profondeur (m)	min.	27																		
		superficie (m ²)	min.	420																		
DIVERS	Dispositions particulières		(1)																			
	P.P.U.		X																			
	P.A.E.																					
	P.I.I.A.		X																			
	Numéro du règlement																					
	Entrée en vigueur (date)																					

Grille des spécifications

Numéro de zone: **H-535**

Dominance d'usage: **H**



DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

- 1) Voir le Chapitre 13, Section 13.7, Dispositions relatives aux zones de niveau sonore élevé aux abords du réseau ferroviaire, Article 1494 alinéa 1) Triage ferroviaire 1000 mètres.

USAGES	Description	Code	Spécifications																
			1	2	3	4	5	6	7										
Habitat	unifamiliale	H-1	X	X															
	bi et trifamiliale	H-2																	
	multifamiliale de 4 à 8 logements	H-3																	
	multifamiliale de 9 logements et plus	H-4																	
	maison mobile	H-5																	
	collective	H-6																	
	Commerce	détail et services de proximité	C-1																
		détail local	C-2																
		service professionnels spécialisés	C-3																
		hébergement et restauration	C-4																
		divertissement et activités récréotourist.	C-5																
détail et services contraignants		C-6																	
débit d'essence		C-7																	
vente et services reliés à l'automobile		C-8																	
artériel		C-9																	
gros		C-10																	
lourd et activité para-industrielle		C-11																	
Industrie	prestige	I-1																	
	légère	I-2																	
	lourde	I-3																	
	extractive	I-4																	
Institutionnel	parc, terrain de jeux et espace naturel	P-1																	
	institutionnel et administratif	P-2																	
	communautaire	P-3																	
	infrastructure et équipement	P-4																	
Agricole	culture du sol	A-1																	
	élevage	A-2																	
	élevage en réclusion	A-3																	
Cons.	conservation	CO-1																	
	récréation	CO-2																	
Permis/ exclus	usages spécifiquement permis																		
	usages spécifiquement exclus																		
BÂTIMENT	Structure	isolée		X	X														
		jumelée																	
		contiguë																	
	Marges	avant (m)	min.	7,6	7,6														
		latérale (m)	min.	1,5	1,5														
		latérales totales (m)	min.	5	5														
		arrière (m)	min.	7	7														
	Dimension	largeur (m)	min.	7,4	7,4														
		hauteur (étages)	min.	1	2														
		hauteur (étages)	max.	1,5	2														
		hauteur (m)	min.	5,5	6														
		hauteur (m)	max.	8	9,2														
		superficie totale de plancher (m ²)	min.	85	100														
nombre d'unités de logement/bâtiment	max.																		
catégorie d'entreposage extérieur autorisé																			
projet intégré																			
TERRAIN	largeur (m)	min.	15	15															
	profondeur (m)	min.	27	27															
	superficie (m ²)	min.	405	405															
DIVERS	Dispositions particulières		(1)	(1)															
	P.P.U.		X	X															
	P.A.E.																		
	P.I.I.A.		X	X															
	Numéro du règlement																		
	Entrée en vigueur (date)																		

Grille des spécifications

Numéro de zone: **H-536**

Dominance d'usage: **H**



Saint-Constant

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

USAGES	Habitat	unifamiliale	H-1								
		bi et trifamiliale	H-2	X							
		multifamiliale de 4 à 8 logements	H-3								
		multifamiliale de 9 logements et plus	H-4								
		maison mobile	H-5								
		collective	H-6								
	Commerce	détail et services de proximité	C-1								
		détail local	C-2								
		service professionnels spécialisés	C-3								
		hébergement et restauration	C-4								
		divertissement et activités récréotourist.	C-5								
		détail et services contraignants	C-6								
		débit d'essence	C-7								
		vente et services reliés à l'automobile	C-8								
		artériel	C-9								
		gros	C-10								
		lourd et activité para-industrielle	C-11								
	Industrie	prestige	I-1								
		légère	I-2								
		lourde	I-3								
		extractive	I-4								
	Institutionnel	parc, terrain de jeux et espace naturel	P-1								
		institutionnel et administratif	P-2								
		communautaire	P-3								
infrastructure et équipement		P-4									
Agricole	culture du sol	A-1									
	élevage	A-2									
	élevage en réclusion	A-3									
Cons.	conservation	CO-1									
	récréation	CO-2									
Permis/ exclus	usages spécifiquement permis										
	usages spécifiquement exclus										

BÂTIMENT	Structure	isolée								
		jumelée	X							
		contiguë								
	Marges	avant (m)	min.	7,6						
		latérale (m)	min.	0						
		latérales totales (m)	min.	4						
		arrière (m)	min.	9						
	Dimension	largeur (m)	min.	7,9						
		hauteur (étages)	min.	2						
		hauteur (étages)	max.	2,5						
		hauteur (m)	min.	6						
		hauteur (m)	max.	10						
		superficie totale de plancher (m ²)	min.							
		nombre d'unités de logement/bâtiment	max.							
	catégorie d'entreposage extérieur autorisé									
	projet intégré									

TERRAIN	largeur (m)	min.	20						
	profondeur (m)	min.	27						
	superficie (m ²)	min.	540						

DIVERS	Dispositions particulières								
	P.A.E.								
	P.I.I.A.								
	Numéro du règlement								
	Entrée en vigueur (date)								

Grille des spécifications

Numéro de zone: **H-537**
 Dominance d'usage: **H**



DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

- 1) Dans les limites du secteur historique (noyau villageois), la Ville de Saint-Constant devra informer le ministère de la Culture et des Communications du Québec et ce, avant d'autoriser tout travaux de construction ou d'excavation sur le ou les sites d'intérêt archéologique.
- 2) Voir le Chapitre 13, Section 13.7, Dispositions relatives aux zones de niveau sonore élevé aux abords du réseau ferroviaire, Article 1494 alinéa 1) Triage ferroviaire 1000 mètres.

USAGES	Habitat	unifamiliale	H-1	X								
		bi et trifamiliale	H-2		X							
		multifamiliale de 4 à 8 logements	H-3									
		multifamiliale de 9 logements et plus	H-4									
		maison mobile	H-5									
		collective	H-6									
	Commerce	détail et services de proximité	C-1									
		détail local	C-2									
		service professionnels spécialisés	C-3									
		hébergement et restauration	C-4									
		divertissement et activités récréotourist.	C-5									
		détail et services contraignants	C-6									
		débit d'essence	C-7									
		vente et services reliés à l'automobile	C-8									
		artériel	C-9									
		gros	C-10									
		lourd et activité para-industrielle	C-11									
	Industrie	prestige	I-1									
		légère	I-2									
		lourde	I-3									
		extractive	I-4									
Institutionnel	parc, terrain de jeux et espace naturel	P-1										
	institutionnel et administratif	P-2										
	communautaire	P-3										
	infrastructure et équipement	P-4										
Agricole	culture du sol	A-1										
	élevage	A-2										
	élevage en réclusion	A-3										
Cons.	conservation	CO-1										
	récréation	CO-2										
Permis/ exclus	usages spécifiquement permis											
	usages spécifiquement exclus											
BÂTIMENT	Structure	isolée		X	X							
		jumelée										
		contiguë										
	Marges	avant (m)	min.	6	6							
		latérale (m)	min.	1,5	2							
		latérales totales (m)	min.	5	5							
		arrière (m)	min.	7	7							
	Dimension	largeur (m)	min.	7,4	7,9							
		hauteur (étages)	min.	2	2							
		hauteur (étages)	max.	2	2							
		hauteur (m)	min.	6	6							
		hauteur (m)	max.	9,2	9,2							
		superficie totale de plancher (m ²)	min.	85	120							
nombre d'unités de logement/bâtiment	max.											
catégorie d'entreposage extérieur autorisé												
projet intégré												
TERRAIN	largeur (m)	min.	17	17								
	profondeur (m)	min.	27	27								
	superficie (m ²)	min.	460	460								
DIVERS	Dispositions particulières		(1,2)	(1,2)								
	P.P.U.		X	X								
	P.A.E.											
	P.I.I.A.		X	X								
	Numéro du règlement											
Entrée en vigueur (date)												

Grille des spécifications

Numéro de zone: **H-539**

Dominance d'usage: **H**



DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

- 1) Voir la Section 13.7 du présent règlement, Dispositions relatives aux zones de niveau sonore élevé aux abords du réseau routier, Articles 1492 et 1493.

USAGES	Description	Code	Zones				Autres								
			H-539	H	Autres	Autres	Autres	Autres	Autres	Autres					
Habitat	unifamiliale	H-1	X	X											
	bi et trifamiliale	H-2													
	multifamiliale de 4 à 8 logements	H-3													
	multifamiliale de 9 logements et plus	H-4													
	maison mobile	H-5													
	collective	H-6													
Commerce	détail et services de proximité	C-1													
	détail local	C-2													
	service professionnels spécialisés	C-3													
	hébergement et restauration	C-4													
	divertissement et activités récréotourist.	C-5													
	détail et services contraignants	C-6													
	débit d'essence	C-7													
	vente et services reliés à l'automobile	C-8													
	artériel	C-9													
	gros	C-10													
	lourd et activité para-industrielle	C-11													
Industrie	prestige	I-1													
	légère	I-2													
	lourde	I-3													
	extractive	I-4													
Institutionnel	parc, terrain de jeux et espace naturel	P-1													
	institutionnel et administratif	P-2													
	communautaire	P-3													
	infrastructure et équipement	P-4													
Agricole	culture du sol	A-1													
	élevage	A-2													
	élevage en réclusion	A-3													
Cons.	conservation	CO-1													
	récréation	CO-2													
Permis/ exclus	usages spécifiquement permis														
	usages spécifiquement exclus														
BÂTIMENT	Structure	isolée		X	X										
		jumelée													
		contiguë													
	Marges	avant (m)	min.	7,6	7,6										
		latérale (m)	min.	1,5	1,5										
		latérales totales (m)	min.	5	5										
		arrière (m)	min.	7	7										
	Dimension	largeur (m)	min.	7,4	7,4										
		hauteur (étages)	min.	1	2										
		hauteur (étages)	max.	1,5	2										
		hauteur (m)	min.	5,5	6										
		hauteur (m)	max.	8	9,2										
		superficie totale de plancher (m ²)	min.	85	100										
nombre d'unités de logement/bâtiment	max.														
catégorie d'entreposage extérieur autorisé															
projet intégré															
TERRAIN	largeur (m)	min.	14	14											
	profondeur (m)	min.	27	27											
	superficie (m ²)	min.	420	420											
DIVERS	Dispositions particulières		(1)	(1)											
	P.A.E.														
	P.I.I.A.														
	Numéro du règlement														
	Entrée en vigueur (date)														

Grille des spécifications

Numéro de zone: **H-542**

Dominance d'usage: **H**



DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

- 1) Dans les limites du secteur historique (noyau villageois), la Ville de Saint-Constant devra informer le ministère de la Culture et des Communications du Québec et ce, avant d'autoriser tout travaux de construction ou d'excavation sur le ou les sites d'intérêt archéologique.

USAGES	Habitat	unifamiliale	H-1	X																	
		bi et trifamiliale	H-2		X																
		multifamiliale de 4 à 8 logements	H-3																		
		multifamiliale de 9 logements et plus	H-4																		
		maison mobile	H-5																		
		collective	H-6																		
	Commerce	détail et services de proximité	C-1																		
		détail local	C-2																		
		service professionnels spécialisés	C-3																		
		hébergement et restauration	C-4																		
		divertissement et activités récréotourist.	C-5																		
		détail et services contraignants	C-6																		
		débit d'essence	C-7																		
		vente et services reliés à l'automobile	C-8																		
		artériel	C-9																		
		gros	C-10																		
		lourd et activité para-industrielle	C-11																		
	Industrie	prestige	I-1																		
		légère	I-2																		
		lourde	I-3																		
extractive		I-4																			
Institutionnel	parc, terrain de jeux et espace naturel	P-1																			
	institutionnel et administratif	P-2																			
	communautaire	P-3																			
	infrastructure et équipement	P-4																			
Agricole	culture du sol	A-1																			
	élevage	A-2																			
	élevage en réclusion	A-3																			
Cons.	conservation	CO-1																			
	récréation	CO-2																			
Permis/ exclus	usages spécifiquement permis																				
	usages spécifiquement exclus																				
BÂTIMENT	Structure	isolée		X	X																
		jumelée																			
		contiguë																			
	Marges	avant (m)	min.	6	6																
		latérale (m)	min.	1,5	2																
		latérales totales (m)	min.	5	5																
		arrière (m)	min.	7	7																
	Dimension	largeur (m)	min.	7,4	7,9																
		hauteur (étages)	min.	2	2																
		hauteur (étages)	max.	2	2																
		hauteur (m)	min.	6	6																
		hauteur (m)	max.	9,2	9,2																
		superficie totale de plancher (m ²)	min.	85	120																
nombre d'unités de logement/bâtiment	max.																				
catégorie d'entreposage extérieur autorisé																					
projet intégré																					
TERRAIN	largeur (m)	min.	14	14																	
	profondeur (m)	min.	24	24																	
	superficie (m ²)	min.	350	350																	
DIVERS	Dispositions particulières		(1)	(1)																	
	P.A.E.																				
	P.I.I.A.		X	X																	
	Numéro du règlement																				
Entrée en vigueur (date)																					

Grille des spécifications

Numéro de zone: **H-544**

Dominance d'usage: **H**



DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

- 1) Salle de conditionnement physique.
- 2) Voir Article 141 du présent règlement concernant l'égouttement des eaux.
- 3) Voir les dispositions particulières prévues au Chapitre 12 du présent règlement, Sous-section 12.7.22, applicables à la présente zone.

USAGES	Habitat	unifamiliale	H-1											
		bi et trifamiliale	H-2											
		multifamiliale de 4 à 8 logements	H-3											
		multifamiliale de 9 logements et plus	H-4	X	X									
		maison mobile	H-5											
		collective	H-6											
	Commerce	détail et services de proximité	C-1											
		détail local	C-2											
		service professionnels spécialisés	C-3											
		hébergement et restauration	C-4											
		divertissement et activités récréotourist.	C-5											
		détail et services contraignants	C-6											
		débit d'essence	C-7											
		vente et services reliés à l'automobile	C-8											
artériel		C-9												
gros		C-10												
lourd et activité para-industrielle		C-11												
Industrie	prestige	I-1												
	légère	I-2												
	lourde	I-3												
	extractive	I-4												
Institutionnel	parc, terrain de jeux et espace naturel	P-1												
	institutionnel et administratif	P-2												
	communautaire	P-3												
	infrastructure et équipement	P-4												
Agricole	culture du sol	A-1												
	élevage	A-2												
	élevage en réclusion	A-3												
Cons.	conservation	CO-1												
	récréation	CO-2												
Permis/ exclus	usages spécifiquement permis			(1)										
	usages spécifiquement exclus													
BÂTIMENT	Structure	isolée		X	X									
		jumelée												
		contiguë												
	Marges	avant (m)	min.	6	4									
		latérale (m)	min.	4	4									
		latérales totales (m)	min.											
		arrière (m)	min.	10	10									
	Dimension	largeur (m)	min.	15	15									
		hauteur (étages)	min.	3	3									
		hauteur (étages)	max.	4	4									
hauteur (m)		min.	9	9										
hauteur (m)		max.	25	25										
superficie totale de plancher (m ²)		min.	950	950										
nombre d'unités de logement/bâtiment		max.												
catégorie d'entreposage extérieur autorisé														
projet intégré				X										
TERRAIN	largeur (m)	min.	32	32										
	profondeur (m)	min.	34	34										
	superficie (m ²)	min.	1088	1088										
Dispositions particulières			(2,3)	(2,3)										
Développement, redéveloppement ou requalification (voir article 28)														
	Densité brute (log/1000 m ²)	(m ²)	2.3	2.3										
	Rapport bâti/terrain, minimum	%												
	Rapport plancher(s)/terrain(cos), min.	%												
DIVERS	P.P.U													
	P.A.E.													
	P.I.I.A.		X	X										
	Numéro du règlement													
	Entrée en vigueur (date)													

Grille des spécifications

Numéro de zone: **H-550**

Dominance d'usage: **H**



DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

- 1) Une marge latérale minimale de 2 mètres est établie pour les bâtiments d'extrémité.
- 2) Dans cette zone, la marge avant du côté perpendiculaire à la façade principale est établie à 3 mètres pour les terrains d'angle.
- 3) Dans le cas du garage intégré au bâtiment, les marges latérales minimales prévues à ces articles ne s'appliquent qu'aux garages situés aux extrémités.
- 4) Voir Article 141 du présent règlement concernant l'égouttement des eaux.
- 5) Voir les dispositions particulières prévues au Chapitre 12 du présent règlement, Sous-section 12.7.23, applicables à la présente zone.
- 6) Voir le Chapitre 13, Section 13.7, Dispositions relatives aux zones de niveau sonore élevé aux abords du réseau ferroviaire, Article 1494 alinéa 1) Triage ferroviaire 1000 mètres.

USAGES	Habitation	unifamiliale	H-1	X	X																
		bi et trifamiliale	H-2																		
		multifamiliale de 4 à 8 logements	H-3																		
		multifamiliale de 9 logements et plus	H-4																		
		maison mobile	H-5																		
		collective	H-6																		
	Commerce	détail et services de proximité	C-1																		
		détail local	C-2																		
		service professionnels spécialisés	C-3																		
		hébergement et restauration	C-4																		
		divertissement et activités récréotourist.	C-5																		
		détail et services contraignants	C-6																		
		débit d'essence	C-7																		
		vente et services reliés à l'automobile	C-8																		
		artériel	C-9																		
		gros	C-10																		
		lourd et activité para-industrielle	C-11																		
	Industrie	prestige	I-1																		
		légère	I-2																		
		lourde	I-3																		
extractive		I-4																			
Institutionnel	parc, terrain de jeux et espace naturel	P-1																			
	institutionnel et administratif	P-2																			
	communautaire	P-3																			
	infrastructure et équipement	P-4																			
Agricole	culture du sol	A-1																			
	élevage	A-2																			
	élevage en réclusion	A-3																			
Cons.	conservation	CO-1																			
	récréation	CO-2																			
Permis/ exclus	usages spécifiquement permis																				
	usages spécifiquement exclus																				
BÂTIMENT	Structure	isolée																			
		jumelée		X																	
		contiguë			X																
	Marges	avant (m)	min.	5,5 (2)	5,5 (2)																
		latérale (m)	min.	0 (2,3)	0 (2,3)																
		latérales totales (m)	min.	2 (2,3)	0(1,2,3)																
		arrière (m)	min.	5	5																
	Dimension	largeur (m)	min.	6	6																
		hauteur (étages)	min.	2	2																
		hauteur (étages)	max.	2	2																
		hauteur (m)	min.	6	6																
		hauteur (m)	max.	12	12																
		superficie totale de plancher (m ²)	min.	75	75																
nombre d'unités de logement/bâtiment	max.																				
catégorie d'entreposage extérieur autorisé																					
projet intégré																					
TERRAIN	largeur (m)	min.	6	6																	
	profondeur (m)	min.	22	22																	
	superficie (m ²)	min.	135	135																	
DIVERS	Dispositions particulières		(4,5,6)	(4,5,6)																	
	P.P.U.		X	X																	
	P.A.E.																				
	P.I.I.A.		X	X																	
	Numéro du règlement																				
	Entrée en vigueur (date)																				

Grille des spécifications

Numéro de zone: **H-551**

Dominance d'usage: **H**



DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

- 1) Seules les habitations trifamiliales sont permises.
- 2) Seules les habitations multifamiliales de 6 logements sont permises.
- 3) Voir Article 141 du présent règlement concernant l'égouttement des eaux.
- 4) Voir les dispositions particulières prévues au Chapitre 12 du présent règlement, Sous-section 12.7.24, applicables à la présente zone.
- 5) Voir le Chapitre 13 du présent règlement, Section 13.7 Dispositions relatives aux zones de niveau sonore élevé aux abords du réseau ferroviaire, Article 1494 alinéa 1) Triage ferroviaire 1000 mètres.

USAGES	Description	Code	Zones						
			(1)	(2)	(3)	(4)	(5)		
Habitat	unifamiliale	H-1							
	bi et trifamiliale	H-2							
	multifamiliale de 4 à 8 logements	H-3							
	multifamiliale de 9 logements et plus	H-4							
	maison mobile	H-5							
	collective	H-6							
Commerce	détail et services de proximité	C-1							
	détail local	C-2							
	service professionnels spécialisés	C-3							
	hébergement et restauration	C-4							
	divertissement et activités récréotourist.	C-5							
	détail et services contraignants	C-6							
	débit d'essence	C-7							
	vente et services reliés à l'automobile	C-8							
	artériel	C-9							
	gros	C-10							
	lourd et activité para-industrielle	C-11							
Industrie	prestige	I-1							
	légère	I-2							
	lourde	I-3							
	extractive	I-4							
Institutionnel	parc, terrain de jeux et espace naturel	P-1							
	institutionnel et administratif	P-2							
	communautaire	P-3							
	infrastructure et équipement	P-4							
Agricole	culture du sol	A-1							
	élevage	A-2							
	élevage en réclusion	A-3							
Cons.	conservation	CO-1							
	récréation	CO-2							
Permis/exclus	usages spécifiquement permis		(1)	(2)	(1)				
	usages spécifiquement exclus								
BÂTIMENT	Structure	isolée	X	X	X				
		jumelée	X		X				
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.			4			
		latérale (m)	min.			1,5			
		latérales totales (m)	min.						
		arrière (m)	min.	3	3	3			
	Dimension	largeur (m)	min.			7,6			
		hauteur (étages)	min.	2	2	2			
		hauteur (étages)	max.	2,5	3	2,5			
		hauteur (m)	min.	7	7	7			
		hauteur (m)	max.	12	12	12			
		superficie totale de plancher (m ²)	min.			150			
		nombre d'unités de logement/bâtiment	max.						
catégorie d'entreposage extérieur autorisé									
projet intégré			X	X					
TERRAIN	largeur (m)	min.			15				
	profondeur (m)	min.			25				
	superficie (m ²)	min.			375				
DIVERS	Dispositions particulières		(3,4,5)	(3,4,5)	(3,4,5)				
	P.P.U.		X	X	X				
	P.A.E.								
	P.I.I.A.		X	X	X				
	Numéro du règlement								
Entrée en vigueur (date)									

Grille des spécifications

Numéro de zone: **H-604**

Dominance d'usage: **H**



DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

- 1) Voir le Chapitre 13 du présent règlement, Section 13.7 Dispositions relatives aux zones de niveau sonore élevé aux abords du réseau ferroviaire, Article 1494, alinéas 1) Triage ferroviaire 1000 mètres et 2) Ligne principale 300 mètres.

USAGES	Habitat	unifamiliale	H-1	X	X							
		bi et trifamiliale	H-2									
		multifamiliale de 4 à 8 logements	H-3									
		multifamiliale de 9 logements et plus	H-4									
		maison mobile	H-5									
		collective	H-6									
	Commerce	détail et services de proximité	C-1									
		détail local	C-2									
		service professionnels spécialisés	C-3									
		hébergement et restauration	C-4									
		divertissement et activités récréotourist.	C-5									
		détail et services contraignants	C-6									
		débit d'essence	C-7									
		vente et services reliés à l'automobile	C-8									
		artériel	C-9									
		gros	C-10									
		lourd et activité para-industrielle	C-11									
	Industrie	prestige	I-1									
		légère	I-2									
		lourde	I-3									
		extractive	I-4									
Institutionnel	parc, terrain de jeux et espace naturel	P-1										
	institutionnel et administratif	P-2										
	communautaire	P-3										
	infrastructure et équipement	P-4										
Agricole	culture du sol	A-1										
	élevage	A-2										
	élevage en réclusion	A-3										
Cons.	conservation	CO-1										
	récréation	CO-2										
Permis/ exclus	usages spécifiquement permis											
	usages spécifiquement exclus											
BÂTIMENT	Structure	isolée		X	X							
		jumelée										
		contiguë										
	Marges	avant (m)	min.	7,6	7,6							
		latérale (m)	min.	1,5	1,5							
		latérales totales (m)	min.	5	5							
		arrière (m)	min.	7	7							
	Dimension	largeur (m)	min.	7,4	7,4							
		hauteur (étages)	min.	1	2							
		hauteur (étages)	max.	1,5	2							
		hauteur (m)	min.	5,5	6							
		hauteur (m)	max.	8	9,2							
		superficie totale de plancher (m ²)	min.	76	100							
nombre d'unités de logement/bâtiment	max.											
catégorie d'entreposage extérieur autorisé												
projet intégré												
TERRAIN	largeur (m)	min.	14	14								
	profondeur (m)	min.	27	27								
	superficie (m ²)	min.	420	420								
DIVERS	Dispositions particulières		(1)	(1)								
	P.P.U.		X	X								
	P.A.E.											
	P.I.I.A.		X	X								
	Numéro du règlement											
Entrée en vigueur (date)												

Grille des spécifications

Numéro de zone: **H-605**

Dominance d'usage: **H**



DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

- 1) Voir le Chapitre 13 du présent règlement, Section 13.7 Dispositions relatives aux zones de niveau sonore élevé aux abords du réseau ferroviaire, Article 1494, alinéas 1) Triage ferroviaire 1000 mètres et 2) Ligne principale 300 mètres.

USAGES	Description	Code	Spécifications																
			1	2	3	4	5	6	7										
Habitat	unifamiliale	H-1	X	X															
	bi et trifamiliale	H-2																	
	multifamiliale de 4 à 8 logements	H-3																	
	multifamiliale de 9 logements et plus	H-4																	
	maison mobile	H-5																	
	collective	H-6																	
	Commerce	détail et services de proximité	C-1																
		détail local	C-2																
		service professionnels spécialisés	C-3																
		hébergement et restauration	C-4																
		divertissement et activités récréotourist.	C-5																
détail et services contraignants		C-6																	
débit d'essence		C-7																	
vente et services reliés à l'automobile		C-8																	
artériel		C-9																	
gros		C-10																	
lourd et activité para-industrielle		C-11																	
Industrie	prestige	I-1																	
	légère	I-2																	
	lourde	I-3																	
	extractive	I-4																	
Institutionnel	parc, terrain de jeux et espace naturel	P-1																	
	institutionnel et administratif	P-2																	
	communautaire	P-3																	
	infrastructure et équipement	P-4																	
Agricole	culture du sol	A-1																	
	élevage	A-2																	
	élevage en réclusion	A-3																	
Cons.	conservation	CO-1																	
	récréation	CO-2																	
Permis/ exclus	usages spécifiquement permis																		
	usages spécifiquement exclus																		
BÂTIMENT	Structure	isolée		X															
		jumelée			X														
		contiguë																	
	Marges	avant (m)	min.	7,6	7,6														
		latérale (m)	min.	1,5	0														
		latérales totales (m)	min.	5	3,5														
		arrière (m)	min.	11	11														
	Dimension	largeur (m)	min.	7,4	7,4														
		hauteur (étages)	min.	1,5	1,5														
		hauteur (étages)	max.	2	2														
		hauteur (m)	min.	6	6														
hauteur (m)		max.	9,2	9,2															
superficie totale de plancher (m ²)		min.	80	80															
nombre d'unités de logement/bâtiment	max.																		
catégorie d'entreposage extérieur autorisé																			
projet intégré																			
TERRAIN	largeur (m)	min.	15	12															
	profondeur (m)	min.	27	27															
	superficie (m ²)	min.	420	335															
DIVERS	Dispositions particulières		(1)	(1)															
	P.P.U.		X	X															
	P.A.E.																		
	P.I.I.A.		X	X															
	Numéro du règlement																		
Entrée en vigueur (date)																			

Grille des spécifications

Numéro de zone: **H-606**

Dominance d'usage: **H**



DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

- 1) Voir le Chapitre 13 du présent règlement, Section 13.7 Dispositions relatives aux zones de niveau sonore élevé aux abords du réseau ferroviaire, Article 1494, alinéas 1) Triage ferroviaire 1000 mètres et 2) Ligne principale 300 mètres.

USAGES	Catégorie	Code	Spécifications																
			1	2	3	4	5	6	7										
Habitat	unifamiliale	H-1	X																
	bi et trifamiliale	H-2																	
	multifamiliale de 4 à 8 logements	H-3																	
	multifamiliale de 9 logements et plus	H-4																	
	maison mobile	H-5																	
	collective	H-6																	
	Commerce	détail et services de proximité	C-1																
		détail local	C-2																
		service professionnels spécialisés	C-3																
		hébergement et restauration	C-4																
		divertissement et activités récréotourist.	C-5																
détail et services contraignants		C-6																	
débit d'essence		C-7																	
vente et services reliés à l'automobile		C-8																	
artériel		C-9																	
gros		C-10																	
lourd et activité para-industrielle		C-11																	
Industrie	prestige	I-1																	
	légère	I-2																	
	lourde	I-3																	
	extractive	I-4																	
Institutionnel	parc, terrain de jeux et espace naturel	P-1																	
	institutionnel et administratif	P-2																	
	communautaire	P-3																	
	infrastructure et équipement	P-4																	
Agricole	culture du sol	A-1																	
	élevage	A-2																	
	élevage en réclusion	A-3																	
Cons.	conservation	CO-1																	
	récréation	CO-2																	
Permis/ exclus	usages spécifiquement permis																		
	usages spécifiquement exclus																		
BÂTIMENT	Structure	isolée																	
		jumelée	X																
		contiguë																	
	Marges	avant (m)	min.	7,6															
		latérale (m)	min.	0															
		latérales totales (m)	min.	3,5															
		arrière (m)	min.	7															
	Dimension	largeur (m)	min.	7,4															
		hauteur (étages)	min.	1															
		hauteur (étages)	max.	1,5															
		hauteur (m)	min.	5,5															
hauteur (m)		max.	8																
superficie totale de plancher (m ²)		min.	76																
nombre d'unités de logement/bâtiment		max.																	
catégorie d'entreposage extérieur autorisé																			
projet intégré																			
TERRAIN	largeur (m)	min.	12																
	profondeur (m)	min.	27																
	superficie (m ²)	min.	335																
DIVERS	Dispositions particulières		(1)																
	P.P.U.		X																
	P.A.E.																		
	P.I.I.A.		X																
	Numéro du règlement																		
	Entrée en vigueur (date)																		

Grille des spécifications

Numéro de zone: **H-608**

Dominance d'usage: **H**



Saint-Constant

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

- 1) Voir le Chapitre 13, Section 13.7, Dispositions relatives aux zones de niveau sonore élevé aux abords du réseau ferroviaire, Article 1494 alinéa 1) Triage ferroviaire 1000 mètres.

USAGES	Description	Code	Spécifications				Autres								
			1	2	3	4	5	6	7	8					
Habitat	unifamiliale	H-1	X	X											
	bi et trifamiliale	H-2													
	multifamiliale de 4 à 8 logements	H-3													
	multifamiliale de 9 logements et plus	H-4													
	maison mobile	H-5													
	collective	H-6													
	Commerce	détail et services de proximité	C-1												
		détail local	C-2												
		service professionnels spécialisés	C-3												
		hébergement et restauration	C-4												
		divertissement et activités récréotourist.	C-5												
détail et services contraignants		C-6													
débit d'essence		C-7													
vente et services reliés à l'automobile		C-8													
artériel		C-9													
gros		C-10													
lourd et activité para-industrielle		C-11													
Industrie	prestige	I-1													
	légère	I-2													
	lourde	I-3													
	extractive	I-4													
Institutionnel	parc, terrain de jeux et espace naturel	P-1													
	institutionnel et administratif	P-2													
	communautaire	P-3													
	infrastructure et équipement	P-4													
Agricole	culture du sol	A-1													
	élevage	A-2													
	élevage en réclusion	A-3													
Cons.	conservation	CO-1													
	récréation	CO-2													
Permis/exclus	usages spécifiquement permis														
	usages spécifiquement exclus														
BÂTIMENT	Structure	isolée		X	X										
		jumelée													
		contiguë													
	Marges	avant (m)	min.	7,6	7,6										
		latérale (m)	min.	1,5	1,5										
		latérales totales (m)	min.	5	5										
		arrière (m)	min.	7	7										
	Dimension	largeur (m)	min.	7,4	7,4										
		hauteur (étages)	min.	1	2										
		hauteur (étages)	max.	1,5	2										
		hauteur (m)	min.	5,5	6										
hauteur (m)		max.	8	9,2											
superficie totale de plancher (m ²)		min.	76	100											
nombre d'unités de logement/bâtiment	max.														
catégorie d'entreposage extérieur autorisé															
projet intégré															
TERRAIN	largeur (m)	min.	14	14											
	profondeur (m)	min.	27	27											
	superficie (m ²)	min.	420	420											
DIVERS	Dispositions particulières		(1)	(1)											
	P.P.U.		X	X											
	P.A.E.														
	P.I.I.A.		X	X											
	Numéro du règlement														
Entrée en vigueur (date)															



DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

- 1) La structure du bâtiment de cette catégorie comprend les unités dont le jumelage est assuré par la semelle des fondations et par une arche décorative à l'avant reliant les deux bâtiments au lieu d'un mur mitoyen.
- 2) Dans les cas décrits à la note 1), la distance entre les deux bâtiments ainsi jumelés ne devra pas être inférieure à 1 mètre ni supérieure à 2 mètres.
- 3) Dans les cas décrits à la note 1), la distance entre les deux bâtiments doit être ajoutée à la marge latérale totale inscrite à la grille.
- 4) Voir le Chapitre 13, Section 13.7, Dispositions relatives aux zones de niveau sonore élevé aux abords du réseau ferroviaire, Article 1494 alinéa 1) Triage ferroviaire 1000 mètres.

USAGES	Habitation	unifamiliale	H-1	X	X	X	X				
		bi et trifamiliale	H-2								
		multifamiliale de 4 à 8 logements	H-3								
		multifamiliale de 9 logements et plus	H-4								
		maison mobile	H-5								
		collective	H-6								
	Commerce	détail et services de proximité	C-1								
		détail local	C-2								
		service professionnels spécialisés	C-3								
		hébergement et restauration	C-4								
		divertissement et activités récréotourist.	C-5								
		détail et services contraignants	C-6								
		débit d'essence	C-7								
		vente et services reliés à l'automobile	C-8								
		artériel	C-9								
		gros	C-10								
		lourd et activité para-industrielle	C-11								
	Industrie	prestige	I-1								
		légère	I-2								
		lourde	I-3								
		extractive	I-4								
	Institutionnel	parc, terrain de jeux et espace naturel	P-1								
		institutionnel et administratif	P-2								
communautaire		P-3									
infrastructure et équipement		P-4									
Agricole	culture du sol	A-1									
	élevage	A-2									
	élevage en réclusion	A-3									
Cons.	conservation	CO-1									
	récréation	CO-2									
Permis/ exclus	usages spécifiquement permis										
	usages spécifiquement exclus										

BÂTIMENT	Structure	isolée		X	X					
		jumelée				X (1)	X			
		contiguë								
	Marges	avant (m)	min.	7,6	7,6	7,6	7,6			
		latérale (m)	min.	1,5	1,5	0 (2,3)	0			
		latérales totales (m)	min.	5	5	3,5	3,5			
		arrière (m)	min.	7	7	7	7			
	Dimension	largeur (m)	min.	7,3	6,7	6	6			
		hauteur (étages)	min.	1	2	2	1			
		hauteur (étages)	max.	1,5	2	2	1,5			
		hauteur (m)	min.	5,5	6	6	5,5			
		hauteur (m)	max.	8	9,2	9,2	8			
		superficie totale de plancher (m ²)	min.	76	100	95	70			
		nombre d'unités de logement/bâtiment	max.							
catégorie d'entreposage extérieur autorisé										
projet intégré										

TERRAIN	largeur (m)	min.	14	14	12	12			
	profondeur (m)	min.	27	27	27	27			
	superficie (m ²)	min.	378	378	335	335			

DIVERS	Dispositions particulières		(4)	(4)	(4)	(4)			
	P.P.U.		X	X	X	X			
	P.A.E.								
	P.I.I.A.		X	X	X	X			
	Numéro du règlement								
	Entrée en vigueur (date)								

Grille des spécifications

Numéro de zone: **H-610**

Dominance d'usage: **H**



DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

- 1) Voir le Chapitre 13, Section 13.7, Dispositions relatives aux zones de niveau sonore élevé aux abords du réseau ferroviaire, Article 1494 alinéa 1) Triage ferroviaire 1000 mètres.

USAGES	Habitation	unifamiliale	H-1	X	X									
		bi et trifamiliale	H-2			X	X	X						
		multifamiliale de 4 à 8 logements	H-3					X						
		multifamiliale de 9 logements et plus	H-4						X					
		maison mobile	H-5											
		collective	H-6											
	Commerce	détail et services de proximité	C-1											
		détail local	C-2											
		service professionnels spécialisés	C-3											
		hébergement et restauration	C-4											
		divertissement et activités récréotouristiques	C-5											
		détail et services contraignants	C-6											
		débit d'essence	C-7											
		vente et services reliés à l'automobile	C-8											
artériel		C-9												
gros		C-10												
lourd et activité para-industrielle		C-11												
Industrie	prestige	I-1												
	légère	I-2												
	lourde	I-3												
	extractive	I-4												
Institutionnel	parc, terrain de jeux et espace naturel	P-1												
	institutionnel et administratif	P-2												
	communautaire	P-3												
	infrastructure et équipement	P-4												
Agricole	culture du sol	A-1												
	élevage	A-2												
	élevage en réclusion	A-3												
Cons.	conservation	CO-1												
	récréation	CO-2												
Permis/ exclus	usages spécifiquement permis													
	usages spécifiquement exclus													
BÂTIMENT	Structure	isolée		X	X	X	X	X						
		jumelée					X	X						
		contiguë					X	X						
	Marges	avant (m)	min.	7,6	7,6	7,6								
		latérale (m)	min.	1,5	1,5	1,5								
		latérales totales (m)	min.	5	5	5								
		arrière (m)	min.	7	7	7								
	Dimension	largeur (m)	min.	7,4	6,7									
		hauteur (étages)	min.	1	2	2	2	2						
		hauteur (étages)	max.	1,5	2	3	3	3						
		hauteur (m)	min.	5,5	6									
		hauteur (m)	max.	8	9,2	12	12	12						
		superficie totale de plancher (m ²)	min.	76	100	326	326	326						
		nombre d'unités de logement/bâtiment	max.											
catégorie d'entreposage extérieur autorisé														
projet intégré							X	X						
TERRAIN	largeur (m)	min.	14	14	27	27	27							
	profondeur (m)	min.	27	27	27	27	27							
	superficie (m ²)	min.	420	420	729	729	729							
Dispositions particulières			(1)	(1)	(1)	(1)	(1)							
Développement, redéveloppement ou requalification (voir article 28)														
DIVERS	Densité brute (log/1000 m ²)	(m ²)	2,3	2,3	2,3	2,3	2,3							
	Rapport bâti / terrain, minimum	(%)												
	Rapport plancher(s)/terrain(COS), minimum	(%)												
	P.P.U													
	P.A.E.													
P.I.I.A.	X	X	X	X	X									
Numéro du règlement														
Entrée en vigueur (date)														

Grille des spécifications

Numéro de zone: **H-613**

Dominance d'usage: **H**



Saint-Constant

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

- 1) Voir Article 141 du présent règlement concernant l'égouttement des eaux.
- 2) Voir les dispositions particulières prévues au Chapitre 12 du présent règlement, Sous-section 12.7.25, applicables à la présente zone.
- 3) Voir le Chapitre 13 du présent règlement, Section 13.7 Dispositions relatives aux zones de niveau sonore élevé aux abords du réseau ferroviaire, Article 1494, alinéa 1) Triage ferroviaire 1000 mètres et 2) Ligne principale 300 mètres.

USAGES	Description	Code	Spécifications																
			1	2	3	4	5	6	7										
Habitat	unifamiliale	H-1	X																
	bi et trifamiliale	H-2																	
	multifamiliale de 4 à 8 logements	H-3																	
	multifamiliale de 9 logements et plus	H-4																	
	maison mobile	H-5																	
	collective	H-6																	
	Commerce	détail et services de proximité	C-1																
		détail local	C-2																
		service professionnels spécialisés	C-3																
		hébergement et restauration	C-4																
		divertissement et activités récréotourist.	C-5																
détail et services contraignants		C-6																	
débit d'essence		C-7																	
vente et services reliés à l'automobile		C-8																	
artériel		C-9																	
gros		C-10																	
lourd et activité para-industrielle		C-11																	
Industrie	prestige	I-1																	
	légère	I-2																	
	lourde	I-3																	
	extractive	I-4																	
Institutionnel	parc, terrain de jeux et espace naturel	P-1																	
	institutionnel et administratif	P-2																	
	communautaire	P-3																	
	infrastructure et équipement	P-4																	
Agricole	culture du sol	A-1																	
	élevage	A-2																	
	élevage en réclusion	A-3																	
Cons.	conservation	CO-1																	
	récréation	CO-2																	
Permis/exclus	usages spécifiquement permis																		
	usages spécifiquement exclus																		
BÂTIMENT	Structure	isolée		X															
		jumelée																	
		contiguë																	
	Marges	avant (m)	min.	7,6															
		latérale (m)	min.	1,5															
		latérales totales (m)	min.	5															
		arrière (m)	min.	7															
	Dimension	largeur (m)	min.	6,7															
		hauteur (étages)	min.	2															
		hauteur (étages)	max.	2															
		hauteur (m)	min.	6															
hauteur (m)		max.	10																
superficie totale de plancher (m ²)		min.	120																
nombre d'unités de logement/bâtiment	max.																		
catégorie d'entreposage extérieur autorisé																			
projet intégré																			
TERRAIN	largeur (m)	min.	15																
	profondeur (m)	min.	27																
	superficie (m ²)	min.	420																
DIVERS	Dispositions particulières		(1,2,3)																
	P.P.U.		X																
	P.A.E.																		
	P.I.I.A.		X																
	Numéro du règlement																		
	Entrée en vigueur (date)																		

Grille des spécifications

Numéro de zone: **H-614**

Dominance d'usage: **H**



DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

- 1) Voir les dispositions particulières prévues au Chapitre 12 du présent règlement, Sous-section 12.7.25, applicables à la présente zone.
- 2) Voir le Chapitre 13 du présent règlement, Section 13.7 Dispositions relatives aux zones de niveau sonore élevé aux abords du réseau ferroviaire, Article 1494, alinéa 1) Triage ferroviaire 1000 mètres et 2) Ligne principale 300 mètres.

USAGES	Habitat	unifamiliale	H-1	X	X																
		bi et trifamiliale	H-2																		
		multifamiliale de 4 à 8 logements	H-3																		
		multifamiliale de 9 logements et plus	H-4																		
		maison mobile	H-5																		
		collective	H-6																		
	Commerce	détail et services de proximité	C-1																		
		détail local	C-2																		
		service professionnels spécialisés	C-3																		
		hébergement et restauration	C-4																		
		divertissement et activités récréotourist.	C-5																		
		détail et services contraignants	C-6																		
		débit d'essence	C-7																		
		vente et services reliés à l'automobile	C-8																		
		artériel	C-9																		
		gros	C-10																		
		lourd et activité para-industrielle	C-11																		
	Industrie	prestige	I-1																		
		légère	I-2																		
		lourde	I-3																		
		extractive	I-4																		
Institutionnel	parc, terrain de jeux et espace naturel	P-1																			
	institutionnel et administratif	P-2																			
	communautaire	P-3																			
	infrastructure et équipement	P-4																			
Agricole	culture du sol	A-1																			
	élevage	A-2																			
	élevage en réclusion	A-3																			
Cons.	conservation	CO-1																			
	récréation	CO-2																			
Permis/ exclus	usages spécifiquement permis																				
	usages spécifiquement exclus																				
BÂTIMENT	Structure	isolée		X	X																
		jumelée																			
		contiguë																			
	Marges	avant (m)	min.	7,6	7,6																
		latérale (m)	min.	1,5	1,5																
		latérales totales (m)	min.	3,5	3,5																
		arrière (m)	min.	7	7																
	Dimension	largeur (m)	min.	8	8																
		hauteur (étages)	min.	1	2																
		hauteur (étages)	max.	1,5	2																
		hauteur (m)	min.	5,5	6																
		hauteur (m)	max.	8	9,2																
		superficie totale de plancher (m ²)	min.	93	100																
nombre d'unités de logement/bâtiment	max.																				
catégorie d'entreposage extérieur autorisé																					
projet intégré																					
TERRAIN	largeur (m)	min.	15	15																	
	profondeur (m)	min.	27	27																	
	superficie (m ²)	min.	420	420																	
DIVERS	Dispositions particulières		(1,2)	(1,2)																	
	P.P.U.		X	X																	
	P.A.E.																				
	P.I.I.A.		X	X																	
	Numéro du règlement																				
Entrée en vigueur (date)																					

Grille des spécifications

Numéro de zone: **H-615**

Dominance d'usage: **H**



Saint-Constant

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

- 1) Résidences de 13 logements et plus.
- 2) Voir les dispositions particulières prévues au Chapitre 12 du présent règlement, Sous-section 12.7.26, applicables à la présente zone.
- 3) Voir le Chapitre 13 du présent règlement, Section 13.7 Dispositions relatives aux zones de niveau sonore élevé aux abords du réseau ferroviaire, Article 1494, alinéas 1) Triage ferroviaire 1000 mètres et 2) Ligne principale 300 mètres.

USAGES	Description	Code	Spécifications															
			1	2	3	4	5	6	7									
Habitat	unifamiliale	H-1																
	bi et trifamiliale	H-2																
	multifamiliale de 4 à 8 logements	H-3																
	multifamiliale de 9 logements et plus	H-4	X															
	maison mobile	H-5																
	collective	H-6																
	Commerce	détail et services de proximité	C-1															
		détail local	C-2															
		service professionnels spécialisés	C-3															
		hébergement et restauration	C-4															
		divertissement et activités récréotourist.	C-5															
détail et services contraignants		C-6																
débit d'essence		C-7																
vente et services reliés à l'automobile		C-8																
artériel		C-9																
gros		C-10																
lourd et activité para-industrielle		C-11																
Industrie	prestige	I-1																
	légère	I-2																
	lourde	I-3																
	extractive	I-4																
Institutionnel	parc, terrain de jeux et espace naturel	P-1																
	institutionnel et administratif	P-2																
	communautaire	P-3																
	infrastructure et équipement	P-4																
Agricole	culture du sol	A-1																
	élevage	A-2																
	élevage en réclusion	A-3																
Cons.	conservation	CO-1																
	récréation	CO-2																
Permis/exclus	usages spécifiquement permis																	
	usages spécifiquement exclus	(1)																
BÂTIMENT	Structure	isolée	X															
		jumelée																
		contiguë																
	Marges	avant (m)	min.	7,6														
		latérale (m)	min.	3														
		latérales totales (m)	min.	6														
		arrière (m)	min.	7,5														
	Dimension	largeur (m)	min.	15														
		hauteur (étages)	min.	2														
		hauteur (étages)	max.	3														
		hauteur (m)	min.	7														
		hauteur (m)	max.	12														
		superficie totale de plancher (m ²)	min.	600														
nombre d'unités de logement/bâtiment		max.																
catégorie d'entreposage extérieur autorisé																		
projet intégré																		
TERRAIN	largeur (m)	min.	15															
	profondeur (m)	min.	45															
	superficie (m ²)	min.	1800															
DIVERS	Dispositions particulières		(2,3)															
	P.P.U.		X															
	P.A.E.																	
	P.I.I.A.		X															
	Numéro du règlement																	
	Entrée en vigueur (date)																	

Grille des spécifications

Numéro de zone: **H-617**

Dominance d'usage: **H**



DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

- 1) Voir Article 141 du présent règlement concernant l'égouttement des eaux.
- 2) Voir les dispositions particulières prévues au Chapitre 12 du présent règlement, Sous-section 12.7.36, applicables à la présente zone.
- 3) Voir le Chapitre 13, Section 13.7, Dispositions relatives aux zones de niveau sonore élevé aux abords du réseau ferroviaire, Article 1494 alinéas 1) Triage ferroviaire 1000 mètres et 2) Ligne principale 300 mètres.

USAGES	Habitat	unifamiliale	H-1	X																	
		bi et trifamiliale	H-2																		
		multifamiliale de 4 à 8 logements	H-3																		
		multifamiliale de 9 logements et plus	H-4																		
		maison mobile	H-5																		
		collective	H-6																		
	Commerce	détail et services de proximité	C-1																		
		détail local	C-2																		
		service professionnels spécialisés	C-3																		
		hébergement et restauration	C-4																		
		divertissement et activités récréotourist.	C-5																		
		détail et services contraignants	C-6																		
		débit d'essence	C-7																		
		vente et services reliés à l'automobile	C-8																		
		artériel	C-9																		
		gros	C-10																		
		lourd et activité para-industrielle	C-11																		
	Industrie	prestige	I-1																		
		légère	I-2																		
		lourde	I-3																		
extractive		I-4																			
Institutionnel	parc, terrain de jeux et espace naturel	P-1																			
	institutionnel et administratif	P-2																			
	communautaire	P-3																			
	infrastructure et équipement	P-4																			
Agricole	culture du sol	A-1																			
	élevage	A-2																			
	élevage en réclusion	A-3																			
Cons.	conservation	CO-1																			
	récréation	CO-2																			
Permis/ exclus	usages spécifiquement permis																				
	usages spécifiquement exclus																				
BÂTIMENT	Structure	isolée		X																	
		jumelée																			
		contiguë																			
	Marges	avant (m)	min.	7,5																	
		latérale (m)	min.	1,5																	
		latérales totales (m)	min.	5																	
		arrière (m)	min.	7																	
	Dimension	largeur (m)	min.	7																	
		hauteur (étages)	min.	2																	
		hauteur (étages)	max.	2																	
		hauteur (m)	min.	6																	
		hauteur (m)	max.	10																	
		superficie totale de plancher (m ²)	min.	120																	
nombre d'unités de logement/bâtiment	max.																				
catégorie d'entreposage extérieur autorisé																					
projet intégré																					
TERRAIN	largeur (m)	min.	15																		
	profondeur (m)	min.	27																		
	superficie (m ²)	min.	420																		
DIVERS	Dispositions particulières		(1,2,3)																		
	P.P.U.		X																		
	P.A.E.																				
	P.I.I.A.		X																		
	Numéro du règlement																				
Entrée en vigueur (date)																					

Grille des spécifications

Numéro de zone: **H-619**

Dominance d'usage: **H**



DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

- 1) Résidence multifamiliale de 5 logements et plus.
- 2) Voir les dispositions particulières prévues au Chapitre 12 du présent règlement, Sous-section 12.7.28, applicables à la présente zone.
- 3) Voir le Chapitre 13, Section 13.7, Dispositions relatives aux zones de niveau sonore élevé aux abords du réseau ferroviaire, Article 1494 alinéa 1) Triage ferroviaire 1000 mètres.

USAGES	Habitat	unifamiliale	H-1									
		bi et trifamiliale	H-2									
		multifamiliale de 4 à 8 logements	H-3	X								
		multifamiliale de 9 logements et plus	H-4									
		maison mobile	H-5									
		collective	H-6									
	Commerce	détail et services de proximité	C-1									
		détail local	C-2									
		service professionnels spécialisés	C-3									
		hébergement et restauration	C-4									
		divertissement et activités récréotourist.	C-5									
		détail et services contraignants	C-6									
		débit d'essence	C-7									
		vente et services reliés à l'automobile	C-8									
		artériel	C-9									
		gros	C-10									
		lourd et activité para-industrielle	C-11									
	Industrie	prestige	I-1									
		légère	I-2									
		lourde	I-3									
		extractive	I-4									
	Institutionnel	parc, terrain de jeux et espace naturel	P-1									
institutionnel et administratif		P-2										
communautaire		P-3										
infrastructure et équipement		P-4										
Agricole	culture du sol	A-1										
	élevage	A-2										
	élevage en réclusion	A-3										
Cons.	conservation	CO-1										
	récréation	CO-2										
Permis/ exclus	usages spécifiquement permis											
	usages spécifiquement exclus	(1)										
BÂTIMENT	Structure	isolée		X								
		jumelée										
		contiguë										
	Marges	avant (m)	min.	6,1								
		latérale (m)	min.	2								
		latérales totales (m)	min.	5								
		arrière (m)	min.	8								
	Dimension	largeur (m)	min.	18								
		hauteur (étages)	min.	2								
		hauteur (étages)	max.	2								
		hauteur (m)	min.	6								
		hauteur (m)	max.	10								
		superficie totale de plancher (m ²)	min.	210								
nombre d'unités de logement/bâtiment	max.											
catégorie d'entreposage extérieur autorisé												
projet intégré												
TERRAIN	largeur (m)	min.	20									
	profondeur (m)	min.	45									
	superficie (m ²)	min.	1000									
DIVERS	Dispositions particulières		(2,3)									
	P.P.U.		X									
	P.A.E.											
	P.I.I.A.		X									
	Numéro du règlement											
Entrée en vigueur (date)												

Grille des spécifications

Numéro de zone: **H-620**

Dominance d'usage: **H**



DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

- 1) Habitation trifamiliale.
- 2) Voir les dispositions particulières prévues au Chapitre 12 du présent règlement, Sous-section 12.7.29, applicables à la présente zone.
- 3) Voir le Chapitre 13 du présent règlement, Section 13.7 Dispositions relatives aux zones de niveau sonore élevé aux abords du réseau ferroviaire, Article 1494, alinéas 1) Triage ferroviaire 1000 mètres et 2) Ligne principale 300 mètres.

USAGES	Catégorie	Description	Code	Spécifications														
				1	2	3	4	5	6	7	8	9	10					
Habitat	Habitat	unifamiliale	H-1															
		bi et trifamiliale	H-2															
		multifamiliale de 4 à 8 logements	H-3															
		multifamiliale de 9 logements et plus	H-4															
		maison mobile	H-5															
		collective	H-6															
	Commerce	Commerce	détail et services de proximité	C-1														
			détail local	C-2														
			service professionnels spécialisés	C-3														
			hébergement et restauration	C-4														
			divertissement et activités récréotourist.	C-5														
détail et services contraignants			C-6															
débit d'essence			C-7															
vente et services reliés à l'automobile			C-8															
artériel			C-9															
gros			C-10															
lourd et activité para-industrielle			C-11															
Industrie	Industrie	prestige	I-1															
		légère	I-2															
		lourde	I-3															
		extractive	I-4															
Institutionnel	Institutionnel	parc, terrain de jeux et espace naturel	P-1															
		institutionnel et administratif	P-2															
		communautaire	P-3															
		infrastructure et équipement	P-4															
Agricole	Agricole	culture du sol	A-1															
		élevage	A-2															
		élevage en réclusion	A-3															
Cons.	Cons.	conservation	CO-1															
		récréation	CO-2															
Permis/exclus	Permis/exclus	usages spécifiquement permis	(1)															
		usages spécifiquement exclus																
BÂTIMENT	Structure	isolée	X															
		jumelée																
		contiguë																
	Marges	Marges	avant (m)	min. 6,5														
			latérale (m)	min. 2														
			latérales totales (m)	min. 4														
			arrière (m)	min. 9,1														
	Dimension	Dimension	largeur (m)	min. 7,9														
			hauteur (étages)	min. 2														
			hauteur (étages)	max. 3														
			hauteur (m)	min. 6														
hauteur (m)			max. 12															
superficie totale de plancher (m ²)			min. 150															
catégorie d'entreposage extérieur autorisé	catégorie d'entreposage extérieur autorisé	nombre d'unités de logement/bâtiment	max.															
TERRAIN	TERRAIN	largeur (m)	min. 17,5															
		profondeur (m)	min. 40															
		superficie (m ²)	min. 700															
DIVERS	DIVERS	Dispositions particulières	(2,3)															
		P.P.U.	X															
		P.A.E.																
		P.I.I.A.	X															
		Numéro du règlement																
Entrée en vigueur (date)																		

Grille des spécifications

Numéro de zone: **H-623**

Dominance d'usage: **H**



Saint-Constant

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

- 1) Voir Article 141 du présent règlement concernant l'égouttement des eaux.
- 2) Voir les dispositions particulières prévues au Chapitre 12 du présent règlement, Sous-section 12.7.27, applicables à la présente zone.
- 3) Voir le Chapitre 13, Section 13.7, Dispositions relatives aux zones de niveau sonore élevé aux abords du réseau ferroviaire, Article 1494 alinéa 1) Triage ferroviaire 1000 mètres.

USAGES	Description	Code	Spécifications																
			1	2	3	4	5	6	7										
Habitat	unifamiliale	H-1	X																
	bi et trifamiliale	H-2																	
	multifamiliale de 4 à 8 logements	H-3																	
	multifamiliale de 9 logements et plus	H-4																	
	maison mobile	H-5																	
	collective	H-6																	
Commerce	détail et services de proximité	C-1																	
	détail local	C-2																	
	service professionnels spécialisés	C-3																	
	hébergement et restauration	C-4																	
	divertissement et activités récréotourist.	C-5																	
	détail et services contraignants	C-6																	
	débit d'essence	C-7																	
	vente et services reliés à l'automobile	C-8																	
	artériel	C-9																	
	gros	C-10																	
	lourd et activité para-industrielle	C-11																	
Industrie	prestige	I-1																	
	légère	I-2																	
	lourde	I-3																	
	extractive	I-4																	
Institutionnel	parc, terrain de jeux et espace naturel	P-1																	
	institutionnel et administratif	P-2																	
	communautaire	P-3																	
	infrastructure et équipement	P-4																	
Agricole	culture du sol	A-1																	
	élevage	A-2																	
	élevage en réclusion	A-3																	
Cons.	conservation	CO-1																	
	récréation	CO-2																	
Permis/exclus	usages spécifiquement permis																		
	usages spécifiquement exclus																		
BÂTIMENT	Structure	isolée		X															
		jumelée																	
		contiguë																	
	Marges	avant (m)	min.	7,6															
		latérale (m)	min.	1,5															
		latérales totales (m)	min.	5															
		arrière (m)	min.	7															
	Dimension	largeur (m)	min.	8															
		hauteur (étages)	min.	1															
		hauteur (étages)	max.	1,5															
		hauteur (m)	min.	5,5															
		hauteur (m)	max.	8															
		superficie totale de plancher (m ²)	min.	93															
nombre d'unités de logement/bâtiment	max.																		
catégorie d'entreposage extérieur autorisé																			
projet intégré																			
TERRAIN	largeur (m)	min.	15																
	profondeur (m)	min.	30																
	superficie (m ²)	min.	420																
DIVERS	Dispositions particulières		(1,2,3)																
	P.P.U.		X																
	P.A.E.																		
	P.I.I.A.		X																
	Numéro du règlement																		
Entrée en vigueur (date)																			

Grille des spécifications

Numéro de zone: **H-624**

Dominance d'usage: **H**



DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

- 1) Voir le Chapitre 13, Section 13.7, Dispositions relatives aux zones de niveau sonore élevé aux abords du réseau ferroviaire, Article 1494 alinéa 1) Triage ferroviaire 1000 mètres.

USAGES	Habitat	unifamiliale	H-1	X	X																
		bi et trifamiliale	H-2																		
		multifamiliale de 4 à 8 logements	H-3																		
		multifamiliale de 9 logements et plus	H-4																		
		maison mobile	H-5																		
		collective	H-6																		
	Commerce	détail et services de proximité	C-1																		
		détail local	C-2																		
		service professionnels spécialisés	C-3																		
		hébergement et restauration	C-4																		
		divertissement et activités récréotourist.	C-5																		
		détail et services contraignants	C-6																		
		débit d'essence	C-7																		
		vente et services reliés à l'automobile	C-8																		
		artériel	C-9																		
		gros	C-10																		
		lourd et activité para-industrielle	C-11																		
	Industrie	prestige	I-1																		
		légère	I-2																		
		lourde	I-3																		
extractive		I-4																			
Institutionnel	parc, terrain de jeux et espace naturel	P-1																			
	institutionnel et administratif	P-2																			
	communautaire	P-3																			
	infrastructure et équipement	P-4																			
Agricole	culture du sol	A-1																			
	élevage	A-2																			
	élevage en réclusion	A-3																			
Cons.	conservation	CO-1																			
	récréation	CO-2																			
Permis/ exclus	usages spécifiquement permis																				
	usages spécifiquement exclus																				
BÂTIMENT	Structure	isolée																			
		jumelée		X	X																
		contiguë																			
	Marges	avant (m)	min.	7,5	7,5																
		latérale (m)	min.	0	0																
		latérales totales (m)	min.	3	3																
		arrière (m)	min.	7	7																
	Dimension	largeur (m)	min.	6	6																
		hauteur (étages)	min.	1	2																
		hauteur (étages)	max.	1,5	2																
		hauteur (m)	min.	5,5	6																
		hauteur (m)	max.	8	9,2																
		superficie totale de plancher (m ²)	min.	70	80																
nombre d'unités de logement/bâtiment	max.																				
catégorie d'entreposage extérieur autorisé																					
projet intégré																					
TERRAIN	largeur (m)	min.	11	11																	
	profondeur (m)	min.	27	27																	
	superficie (m ²)	min.	297	297																	
DIVERS	Dispositions particulières		(1)	(1)																	
	P.P.U.		X	X																	
	P.A.E.																				
	P.I.I.A.		X	X																	
	Numéro du règlement																				
Entrée en vigueur (date)																					

Grille des spécifications

Numéro de zone: **H-630**

Dominance d'usage: **H**



DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

- 1) Voir le Chapitre 13, Section 13.7, Dispositions relatives aux zones de niveau sonore élevé aux abords du réseau ferroviaire, Article 1494 alinéa 1) Triage ferroviaire 1000 mètres.

USAGES	Catégorie	Description	Code	Spécifications													
				1	2	3	4	5	6	7	8						
Habitat	Habitat	unifamiliale	H-1	X	X												
		bi et trifamiliale	H-2														
		multifamiliale de 4 à 8 logements	H-3														
		multifamiliale de 9 logements et plus	H-4														
		maison mobile	H-5														
		collective	H-6														
	Commerce	Commerce	détail et services de proximité	C-1													
			détail local	C-2													
			service professionnels spécialisés	C-3													
			hébergement et restauration	C-4													
			divertissement et activités récréotourist.	C-5													
détail et services contraignants			C-6														
débit d'essence			C-7														
vente et services reliés à l'automobile			C-8														
artériel			C-9														
gros			C-10														
lourd et activité para-industrielle			C-11														
Industrie	Industrie	prestige	I-1														
		légère	I-2														
		lourde	I-3														
		extractive	I-4														
Institutionnel	Institutionnel	parc, terrain de jeux et espace naturel	P-1			X											
		institutionnel et administratif	P-2														
		communautaire	P-3														
		infrastructure et équipement	P-4														
Agricole	Agricole	culture du sol	A-1														
		élevage	A-2														
		élevage en réclusion	A-3														
Cons.	Cons.	conservation	CO-1														
		récréation	CO-2														
Permis/exclus	Permis/exclus	usages spécifiquement permis															
		usages spécifiquement exclus															
BÂTIMENT	Structure	isolée		X	X												
		jumelée															
		contiguë															
	Marges	Marges	avant (m)	min.	7,6	7,6											
			latérale (m)	min.	1,5	1,5											
			latérales totales (m)	min.	5	5											
			arrière (m)	min.	7	7											
	Dimension	Dimension	largeur (m)	min.	7,4	7,4											
			hauteur (étages)	min.	1	2											
			hauteur (étages)	max.	1,5	2											
			hauteur (m)	min.	5,5	6											
hauteur (m)			max.	8	9,2												
superficie totale de plancher (m ²)			min.	85	100												
catégorie d'entreposage extérieur autorisé	catégorie d'entreposage extérieur autorisé	nombre d'unités de logement/bâtiment	max.														
		projet intégré															
TERRAIN	TERRAIN	largeur (m)	min.	14	14												
		profondeur (m)	min.	27	27												
		superficie (m ²)	min.	420	420												
DIVERS	DIVERS	Dispositions particulières		(1)	(1)												
		P.A.E.															
		P.I.I.A.															
		Numéro du règlement															
Entrée en vigueur (date)																	

Grille des spécifications

Numéro de zone:

H-635

Dominance d'usage:

H

USAGES	Habitat	unifamiliale	H-1	X	X						
		bi et trifamiliale	H-2								
		multifamiliale de 4 à 8 logements	H-3								
		multifamiliale de 9 logements et plus	H-4								
		maison mobile	H-5								
		collective	H-6								
	Commerce	détail et services de proximité	C-1								
		détail local	C-2								
		service professionnels spécialisés	C-3								
		hébergement et restauration	C-4								
		divertissement et activités récréotouristiques	C-5								
détail et services contraignants		C-6									
débit d'essence		C-7									
vente et services reliés à l'automobile		C-8									
artériel		C-9									
gros		C-10									
lourd et activité para-industrielle		C-11									
Industrie	prestige	I-1									
	légère	I-2									
	lourde	I-3									
	extractive	I-4									
Institutionnel	parc, terrain de jeux et espace naturel	P-1									
	institutionnel et administratif	P-2									
	communautaire	P-3									
	infrastructure et équipement	P-4									
Agricole	culture du sol	A-1									
	élevage	A-2									
	élevage en réclusion	A-3									
Cons.	conservation	CO-1									
	récréation	CO-2									
Permis/ exclus	usages spécifiquement permis										
	usages spécifiquement exclus										



DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

- 1) Voir la Section 13.7 du présent règlement, Dispositions relatives aux zones de niveau sonore élevé aux abords du réseau routier, Articles 1492 et 1493.

BÂTIMENT	Structure	isolée		X	X						
		jumelée									
		contiguë									
	Marges	avant (m)	min.	7,6	7,6						
		latérale (m)	min.	1,5	1,5						
		latérales totales (m)	min.	5	5						
		arrière (m)	min.	7	7						
	Dimension	largeur (m)	min.	7,4	7,4						
		hauteur (étages)	min.	1	2						
		hauteur (étages)	max.	1,5	2						
		hauteur (m)	min.	5,5	6						
hauteur (m)		max.	8	9,2							
superficie totale de plancher (m ²)		min.	85	100							
nombre d'unités de logement/bâtiment		max.									
catégorie d'entreposage extérieur autorisé											
projet intégré											
TERRAIN	largeur (m)	min.	14	14							
	profondeur (m)	min.	27	27							
	superficie (m ²)	min.	420	420							

Dispositions particulières

(1) (1)

Développement, redéveloppement ou requalification (voir article 28)

DIVERS	Densité brute (log/1000 m ²)	(m ²)								
	P.P.U									
	P.A.E.									
	P.I.I.A.									
	Numéro du règlement									
	Entrée en vigueur (date)									

Grille des spécifications

Numéro de zone: **H-637**

Dominance d'usage: **H**



DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

- 1) Voir la Section 13.7 du présent règlement, Dispositions relatives aux zones de niveau sonore élevé aux abords du réseau routier, Articles 1492 et 1493.

USAGES	Habitat	unifamiliale	H-1	X							
		bi et trifamiliale	H-2								
		multifamiliale de 4 à 8 logements	H-3								
		multifamiliale de 9 logements et plus	H-4								
		maison mobile	H-5								
		collective	H-6								
	Commerce	détail et services de proximité	C-1								
		détail local	C-2								
		service professionnels spécialisés	C-3								
		hébergement et restauration	C-4								
		divertissement et activités récréotourist.	C-5								
		détail et services contraignants	C-6								
		débit d'essence	C-7								
		vente et services reliés à l'automobile	C-8								
		artériel	C-9								
		gros	C-10								
		lourd et activité para-industrielle	C-11								
	Industrie	prestige	I-1								
		légère	I-2								
		lourde	I-3								
		extractive	I-4								
	Institutionnel	parc, terrain de jeux et espace naturel	P-1								
institutionnel et administratif		P-2									
communautaire		P-3									
infrastructure et équipement		P-4									
Agricole	culture du sol	A-1									
	élevage	A-2									
	élevage en réclusion	A-3									
Cons.	conservation	CO-1									
	récréation	CO-2									
Permis/ exclus	usages spécifiquement permis										
	usages spécifiquement exclus										
BÂTIMENT	Structure	isolée		X							
		jumelée									
		contiguë									
	Marges	avant (m)	min.	7,6							
		latérale (m)	min.	1,5							
		latérales totales (m)	min.	5							
		arrière (m)	min.	9							
	Dimension	largeur (m)	min.	7,4							
		hauteur (étages)	min.	1							
		hauteur (étages)	max.	2							
		hauteur (m)	min.	5,5							
		hauteur (m)	max.	9							
		superficie totale de plancher (m ²)	min.	80							
		nombre d'unités de logement/bâtiment	max.								
catégorie d'entreposage extérieur autorisé											
projet intégré											
TERRAIN	largeur (m)	min.	16								
	profondeur (m)	min.	30								
	superficie (m ²)	min.	480								
DIVERS	Dispositions particulières		(1)								
	P.A.E.										
	P.I.I.A.		X								
	Numéro du règlement										
	Entrée en vigueur (date)										

Grille des spécifications

Numéro de zone:

H-640

Dominance d'usage:

H

USAGES	Habitat	unifamiliale	H-1	X	X								
		bi et trifamiliale	H-2			X			X				
		multifamiliale de 4 à 8 logements	H-3				X		X				
		multifamiliale de 9 logements et plus	H-4										
		maison mobile	H-5										
		collective	H-6										
	Commerce	détail et services de proximité	C-1										
		détail local	C-2										
		service professionnels spécialisés	C-3										
		hébergement et restauration	C-4										
		divertissement et activités récréotouristiques	C-5										
détail et services contraignants		C-6											
débit d'essence		C-7											
vente et services reliés à l'automobile		C-8											
artériel		C-9											
gros		C-10											
lourd et activité para-industrielle		C-11											
Industrie	prestige	I-1											
	légère	I-2											
	lourde	I-3											
	extractive	I-4											
Institutionnel	parc, terrain de jeux et espace naturel	P-1											
	institutionnel et administratif	P-2											
	communautaire	P-3											
	infrastructure et équipement	P-4											
Agricole	culture du sol	A-1											
	élevage	A-2											
	élevage en réclusion	A-3											
Cons.	conservation	CO-1											
	récréation	CO-2											
Permis/ exclus	usages spécifiquement permis												
	usages spécifiquement exclus												



DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

- 1) Voir la Section 13.7 du présent règlement, Dispositions relatives aux zones de niveau sonore élevé aux abords du réseau routier, Articles 1492 et 1493.

BÂTIMENT	Structure	isolée		X	X	X	X	X				
		jumelée				X			X			
		contiguë								X		
	Marges	avant (m)	min.	7,6	7,6	7,6	7,6					
		latérale (m)	min.	1,5	1,5		2					
		latérales totales (m)	min.	5	5	4	4					
		arrière (m)	min.	7	7	7	7					
	Dimension	largeur (m)	min.	7,4	7,4	7,9	7,9					
		hauteur (étages)	min.	1	2	2	2	2				
		hauteur (étages)	max.	1,5	2	2	2	2				
		hauteur (m)	min.	5,5	6	7	7	7				
hauteur (m)		max.	8	9,2	9,2	9,2	9,2					
superficie totale de plancher (m ²)		min.	85	100	326	326	326					
nombre d'unités de logement/bâtiment		max.										
catégorie d'entreposage extérieur autorisé												
projet intégré								X				
TERRAIN	largeur (m)	min.	14	14	27	27	27					
	profondeur (m)	min.	27	27	27	27	27					
	superficie (m ²)	min.	420	420	725	725	725					

Dispositions particulières

(1) (1) (1) (1) (1)

Développement, redéveloppement ou requalification (voir article 28)

DIVERS	Densité brute (log/1000 m ²)	(m ²)	2,3	2,3	2,3	2,3	2,3				
	Rapport bâti/Terrain										
	Rapport plancher(s) / terrain (COS)	min.									
	P.P.U.										
	P.A.E.										
	P.I.I.A.		X	X	X	X	X				
	Numéro du règlement										
Entrée en vigueur (date)											